



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)**

-----&-----



**FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)**

-----&-----

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE(EDP)

« Espaces, Cultures et Développement »

-----&-----

FILIERE : SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

OPTION : SOCIOLOGIE DE DEVELOPPEMENT

-----&-----

MEMOIRE DE DEA

(Diplôme d'Etudes Approfondies)

SUJET

**PROBLEMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE
FACE A LA LEPI
DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO.**

Présenté par :

TIGRI Edwige Léa

Sous la Direction du:

**Professeur NOUHOUAYI Albert
Professeur Titulaire des Universités du
CAMES.
Professeur Emérite de Philosophie et
de Sociologie.**

Devant le jury composé de :

**Prof. Albert NOUHOUAYI, Président du jury
Prof. Dodji AMOUZOUVI , rapporteur
Prof. Rock HOUNGNIHIN, examinateur**

Note : 15/20

Mention : Bien

Année académique 2013-2014

SOMMAIRE

RESUME.....	7
ABSTRACT.....	7
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	12
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.....	13
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE	32
DEUXIEME PARTIE : LA LEPI ET LES ELECTIONS A L'EPREUVE DE LA BONNE GOUVERNANCE DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO.....	37
CHAPITRE III : LES ASPECTS CULTURELS DE LA BONNE GOUVERNANCE...	38
CHAPITRE IV : LA LEPI, UN PROBLEME OU UNE SOLUTION POUR LES ELECTIONS DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO ?	64
CONCLUSION.....	73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	75
SITES INTERNET VISITES.....	77
ANNEXES.....	78
TABLE DES MATIERES.....	82

DEDICACE

A

♥ *Mes parents,*

♥ *Mon fiancé,*

♥ *Tous mes frères, mes sœurs, mes neveux et nièces.*

REMERCIEMENTS

- ✚ A toi, **Dieu** tout puissant, qui permet aux aveugles de voir, aux boiteux de marcher, aux sourds d'entendre, aux lépreux de devenir purs, gloire et louange à toi **Dieu le Père**, pour nous avoir permis de jouir de la santé, du courage, de l'intelligence et d'aboutir à la réalisation du présent document,

Père créateur, sois-en béni.

- ✚ Au Professeur, **Albert NOUHOUAYI**, qui a accepté de nous guider dans la réalisation de ce mémoire. Votre dévouement, vos qualités humaines, votre amour du travail bien fait, votre tolérance et surtout votre esprit de compréhension sont autant de souvenirs que nous emportons de vous,

Notre profonde gratitude à vous.

- ✚ Au Professeur **Dodji AMOUZOUVI**, pour ses conseils réguliers, ses apports scientifiques, son humilité et sa disponibilité à l'endroit des jeunes.

Notre profonde gratitude à vous.

- ✚ Au Professeur, **Léon BIO BIGOU**, Secrétaire Général de l'Université d'Abomey-Calavi. Les sages conseils nous ont été d'un apport enrichissant, en reconnaissance de vos qualités de Papa,

Veillez recevoir, nos sincères remerciements.

- ✚ A tous nos professeurs du département de SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE d'Abomey-Calavi et de l'ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE. En reconnaissance de toutes vos peines pour notre formation,

Nous vous exprimons notre gratitude.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CENA	: Commission Electorale Nationale Autonome
CNT	: Centre National de Traitement
COS	: Conseil d'Orientation et de Supervision
CPS	: Commission Politique de Supervision
CTG	: Comité Thématique de Gouvernance
DANIDA	: Danish International Development Agency
DHD	: Développement Humain Durable
FORS Elections	: Front des Organisations de la Société Civile pour des Elections libres, Transparentes et pacifiques
HCGC	: Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée
IAD	: Institut Africain pour la Démocratie
INSAE	: Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
LEPI	: Liste Electorale Permanente Informatisée
MIRENA	: Mission Indépendante du Recensement Electoral National Approfondi
PAREL	: Projet d'Appui pour la Réalisation de la LEPI
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RENA	: Recensement Electoral National Approfondi
SAP/CENA	: Secrétariat Administratif Permanent de la CENA.

LISTE DES TABLEAUX

Titres

Pages

<u>TABLEAU I</u> : Tableau récapitulatif des méthodes, techniques et outils de collecte des données.....	34
<u>TABLEAU II</u> : Répartition structurelle des personnes interrogées.....	34
<u>TABLEAU III</u> : Pourcentage de la répartition structurelle des personnes interrogées.....	35
<u>TABLEAU IV</u> : Chronogramme de recherche.....	36
<u>TABLEAU V</u> : Liste des rois de l'arrondissement d'Akassato.....	80
<u>TABLEAU VI</u> : Résultats provisoires RGPH4 de la population d'Akassato.....	80
<u>TABLEAU VII</u> : Liste des chefs de village de l'arrondissement d'Akassato.....	81

RESUME

La liste électorale permanente informatisée n'a pas permis à tous les citoyens d'Akassato de se faire enregistrer. Cette liste a par ailleurs engendré des frustrations au sein de ces derniers, ce qui empêcha certains de remplir leur devoir de citoyen. La correction de la LEPI, est toutefois en mesure de nous conduire aux prochaines élections pour une meilleure gouvernance. A cet effet, la problématique de la bonne gouvernance face à la LEPI dans l'arrondissement d'Akassato a facilité l'étude et a permis l'utilisation de la méthode qualitative et quantitative. L'entretien semi-directif, l'observation participante, la revue documentaire, l'entretien sont des techniques utilisées. Le guide d'entretien, la grille d'observation, la grille de lecture et le questionnaire sont des outils utilisés pour l'étude. L'échantillon retenu est de type raisonné et toutes les hypothèses sont corroborées. La correction de la liste électorale permanente informatisée va permettre une meilleure organisation des élections pouvant aboutir à une gouvernance réelle.

Mots clés : LEPI, élections, citoyens.

ABSTRACT

The permanent computerized register of electors did not allow every citizens of Akassato to register themselves. This list of registration generated some frustrations in the bosom of these people that prevented some of them to perform one's their duty of citizens. The ajustement of the permanent computerized register of electors is nevertheless in a position to conduct the following elections or the next elections for a best governing for this purpose, the problematical of a good governing face to the permanent list of registration in Akassato ward that facilitated the study and allowed the use of the qualitative and quantitative method. The semiguinding of the servicing, the participant observation, the documentary review, the servicing are the techniques that are used. The guide of the servicing, the grill of the observation, of the reading and the questionnaires are the used tools for the study. The retained sample is from a qualified type and all hypothesis are comfirmed. The ajustement of the permanent list is going to allow a best organisation of the election which can end at a real governing.

Key-words: The permanent computerized register of electors, election, citizen.

INTRODUCTION

Dans le but de moderniser le dispositif électoral au Bénin et de garantir la transparence des élections, une étude a été commanditée sous le règne du Président Mathieu KEREKOU. Au nombre des recommandations retenues figure la liste électorale permanente informatisée qui devrait permettre de mettre fin à l'utilisation des listes manuelles confectionnées généralement en deux semaines après l'installation des Commissions Electorales Nationales Autonomes. Ces listes étaient non seulement archaïques, mais également laissaient la porte ouverte à tous les abus : inscriptions de non béninois, inscription de personnes n'ayant pas l'âge de voter, inscriptions multiples de certains citoyens de mauvaise foi etc. De plus, à l'ère de l'informatique, on ne pouvait plus continuer d'utiliser les listes manuelles dont la réalisation revenait cher au contribuable béninois et qui devait être renouvelée à toutes les élections. Le Président KEREKOU "ancien Président du gouvernement" avait donc vu juste en proposant son remplacement par la LEPI. Depuis la fin des années "90", la LEPI est constamment apparue dans les lois générales pour les élections mais faute de sa réalisation, des dérogations avaient toujours été adoptées par les députés pour permettre l'utilisation de la liste manuelle. Vers la fin de son deuxième mandat, le Président Kérékou avait engagé le processus de réalisation de la LEPI et le Ministre en charge des relations avec les institutions "Alain ADIHOU" devrait en assurer la direction. C'était le moment idéal pour réaliser cet outil, car le Président KEREKOU ne devrait pas être suspecté de manipulations du moment où il était constitutionnellement écarté de la course à l'élection présidentielle suivante. Pour le chef de l'arrondissement d'Akassato, Monsieur TOFFON KPOSSOU Noël : *« la LEPI, nous a permis d'aller aux élections "2011". Néanmoins, les résultats ne sont pas satisfaisants car certaines personnes ont voté loin de leur lieu de résidence. Il nous revient alors d'impliquer désormais les élus locaux dans le processus de la correction de la LEPI »*. Pour la population d'Akassato, les résultats atteints par le processus de réalisation de la LEPI sont en partie satisfaisants. Notamment, la disponibilité d'une base de données géographiques pouvant servir à diverses fins, un enregistrement à hauteur de 83% des électeurs potentiels ce qui est une réussite considérant les taux atteints dans d'autres pays et enfin, la disponibilité des données biométriques personnelles pouvant servir de base à l'établissement de documents d'identification sécurisés, à la recherche de criminels et de matrice, à la modernisation de l'Etat civil. Cependant, lesdits résultats ont besoin d'être consolidés et améliorés par la mise en application des recommandations immédiates dans la perspective de la tenue des élections locales de 2013.

En effet, dans la stratégie d'une correction efficace de la liste électorale permanente informatisée, les membres du Conseil d'Orientation et de Supervision pour la correction de la LEPI, ont initié un atelier d'analyse et d'amélioration des documents techniques d'actualisation.

Pour rompre définitivement avec le monopartisme, le peuple béninois a, en toute connaissance de cause, opté pour le multipartisme intégral. Ce choix est garanti par l'article "5" de la constitution du 11 décembre 1990, qui dispose : *« les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la charte des partis politiques. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale de démocratie, de l'intégrité territoriale et de la laïcité de l'Etat »*.

Les campagnes électorales provoquent le "déchainement des passions" dans l'arrondissement d'Akassato car c'est à ce moment même que chacun s'extériorise et laisse passer ses sentiments, son opinion, son point de vue. Pour éviter les dérapages, il faudra que les différents responsables de partis s'engagent à adopter de façon consensuelle un code de bonne conduite. Ils devront éduquer leurs militants à accepter les débats d'idées, à respecter les idées des autres et à faire confiance aux institutions de la république chargées de régler le contentieux électoral. Ce code de bonne conduite devrait impliquer tous les partis, qu'ils soient de la mouvance présidentielle ou de l'opposition, car en définitive, il s'agit de préserver la paix sociale.

Dans le contexte de recherche des voies et moyens pour la consolidation et la durabilité de la démocratie en Afrique et plus particulièrement au Bénin, la préoccupation pour la bonne gouvernance est d'une nécessité réelle. En fait, le projet politique véhiculé par le concept de bonne gouvernance recouvre les notions de participation, de responsabilisation, de transparence et d'Etat de droit sans lesquels, aucune action durable ne peut aboutir, autant sur les plans administratifs, socio-économiques que politiques.

Certes, il est courant d'entendre que le débat sur la gouvernance oppose deux conceptions, CHALVIDAN, (1997), dont l'une assez étroite, s'attache aux implications politiques du concept, par la plaidoirie qu'elle fait en faveur d'un Etat sain et efficace dans ces interventions, mais qui sous-estime les effets du gaspillage des ressources ainsi que la pratique renforçant le sous-développement dont la corruption généralisée est un des fléaux. La politique est la discipline chargée de la gestion de l'homme, des biens publics et pour qu'elle soit efficace, il faut bien qu'elle interroge l'homme dans sa nature, dans son humanité. En effet, les dirigeants politiques africains ont pris des initiatives afin de partager le pouvoir avec d'autres secteurs de la société. La gouvernance est la recherche de l'ensemble des conditions à mettre en œuvre pour promouvoir un développement humain durable qui s'intéresse non seulement à l'espace politique mais aussi aux dimensions économiques, sociales et culturelles du développement.

Or, si ces deux conceptions ne sont pas irréductibles, on peut noter clairement qu'elles sont articulées au plan logique de sorte que ce qui fait défaut chez l'une est comblé chez l'autre et que la bonne gouvernance en tant que désir d'obtenir un bien-être pour le développement durable à tous les niveaux peut être réalisée sur différents espaces tels que :

- L'espace économique-financier : celui du produire-ensemble,
- L'espace socio-politique : celui du vivre-ensemble,
- L'espace de la culture : celui du penser-ensemble,
- L'espace des valeurs : celui du croire et du créer ensemble,
- L'espace de la spiritualité : celui de la tolérance générale.

Ainsi, initier des programmes et des projets pour la consolidation de la bonne gouvernance dans les pays qui ont opté pour la démocratie des structures dans une perspective de développement humain durable devient, de ce fait, la priorité des actions de soutien et d'aide des Nations-Unies. C'est dans cette optique que s'inscrit l'étude : « **problématique de la bonne gouvernance face à La LEPI dans l'arrondissement d'Akassato** ».

Depuis "1990", en effet, le Bénin a commencé une expérience heureuse de la démocratie avec l'installation adéquate des institutions démocratiques ainsi que la tenue régulière d'élections libres et une liberté de presse effective. Mais il n'en demeure pas moins que les populations d'Akassato se plaignent de la persistance des problèmes manifestés en général, par l'esprit du clientélisme, de corruption, d'impunité, de régionalisme, liés semble-t-il aux conditions de réalisation de la liste électorale permanente informatisée, or, la réalisation de la "LEPI" suppose une certaine clarté dans l'organisation des diverses élections.

Au Bénin, et plus particulièrement dans l'arrondissement d'Akassato, bon nombre de démarches ont été mené pour empêcher un certain nombre de fléaux qui ruinent le temps des élections. Il s'agit entre autre de la fraude observée lors des diverses élections. Cette fraude perdure toujours ce qui fît naître la LEPI. Mais, il est à noter que les contraintes sociologiques n'ont pas permis à cette LEPI de connaître " un succès" car plusieurs habitants d'Akassato n'ont pas leur nom dans la base de données.

Le fait de n'avoir pas subi les étapes de la LEPI, ont empêché les citoyens d'accomplir leur devoir. De ce fait, la population d'Akassato se voit confronter devant la réalité sociologique. Les soulèvements naissent de part et d'autre et pour rompre avec ce soulèvement, les membres du COS LEPI décident de passer à la correction de la LEPI.

Par ce fait, le risque que les citoyens perdent de plus en plus confiance en la démocratie, devient une préoccupation réelle, puisque ces divers chocs dans le fonctionnement démocratique, compromettent les principes d'une bonne gouvernance.

Pour que ce désir ne soit pas vain, il est impérieux d'étudier les normes et les valeurs culturelles béninoises dans l'arrondissement d'Akassato au sein des structures politiques, traditionnelles ainsi que les mutations socio-politiques à travers la réalisation de la "LEPI" pour y distinguer d'un côté, celles qui tiennent lieu de freins à la bonne gouvernance et de l'autre, celles qui peuvent lui servir de tremplin pour sa durabilité. La première partie de ce travail, présentera les fondements de la recherche à travers ses bases théoriques et méthodologiques, la deuxième partie fera un brainstorming des résultats issus du terrain.

PREMIERE PARTIE

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

1.1. PROBLEMATIQUE

Le développement humain est l'élargissement des choix offerts à toutes les personnes. Cet élargissement suppose que les hommes et les femmes en particulier les pauvres et les personnes vulnérables sont placés au centre du processus de développement. Le problème que toutes les sociétés doivent surmonter est de créer un système de gouvernance qui encourage, appuie et soutienne le développement humain. La gouvernance est l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquelles ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité. Elle se caractérise aussi par l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit et la question que nous nous posons c'est de savoir si ce droit est pratiqué, est-ce- que nous prôtons véritablement le droit au Bénin ?

La gouvernance englobe l'Etat, mais le transcende en incluant le secteur privé et les organisations de la société civile. La problématique du politique par le bas a amenée la population d'Akassato à reposer la question de la démocratie en tant que question historique. Il ne s'agit pas dans leur esprit de savoir si l'Afrique était «mûre» ou non pour la démocratie ni de supporter les effets de l'arrivée du pouvoir. L'intérêt de la problématique du politique par le bas comme le souligne MBEMBE, (1992), est relativement limité pour repérer les fondements sociaux du réveil démocratique. En revanche, il semble indéniable aux populations d'Akassato de s'interroger sur l'invention démocratique comme processus d'hybridation et d'innovation culturelle à l'instar de ce que fait, MBEMBE, (1992), lorsqu'il montre combien le processus d'indépendance cherche à rivaliser avec le processus démocratique. L'histoire récente du Bénin est riche en processus de fragmentation qui ont en définitive empêché le statut qualitatif des luttes factionnelles à un autre type de structuration du champ politique. De ce point de vue, beaucoup dépend de l'aptitude du mouvement social ou politique qui s'érige en vecteur de changement à imposer à la société au sens où l'entend le peuple : « *gouverner, c'est structurer le champ d'action éventuelle des autres* ». Ainsi, il est tentant de repérer dans ce que les béninois et plus particulièrement les habitants de la population d'Akassato nomment « *la politique du ventre* », une forme de gouvernamentalité historique. A cet effet, trois domaines subsistent :

- celui de la contribution à une problématique de la démocratie,
- celui de la subjectivité politique, pourvu que l'on évite le piège humaniste d'un retour à une problématique du sujet que l'on continue de s'intéresser à des opérations énonciatives,
- celui de l'invention du politique au travers des pratiques de coercition car la problématique du politique par le bas ne s'est jamais voulue par la célébration populiste d'une histoire à succès,
- celui enfin du rapport que cette « gouvernementalité » ou cette subjectivité politique entretient avec l'ordre de la matérialité. Nul retour à l'économicisme marxisme, nulle réhabilitation d'un culturalisme dans notre intérêt pour les régimes de subjectivité, nul abandon de nos curiosités premières mais plutôt la poursuite d'un itinéraire intellectuel. L'ambition sociologique dans l'arrondissement d'Akassato beaucoup plus modeste est de poursuivre la contribution au débat en espérant que celui-ci, de quelques utilités d'une part, pour la réflexion politique et de l'autre pour la théorie politique en général.
- L'un des enjeux sociologiques de la vie politique porte sur l'installation de situations autoritaires voire totalitaires ou tyranniques se produisant au-delà des cycles institutionnels plus ou moins rapide. L'analyse des systèmes socio-politiques montrent que cette quête démocratique n'épouse pas obligatoirement les contours de la démocratie libérale mais amène les populations de l'arrondissement d'Akassato à faire face aux réalités sociales et sociologiques. Il convient donc de poser la problématique de la démocratie, de l'autoritarisme au Bénin, dans l'arrondissement d'Akassato. Le développement politique est une semblable « réintégration de l'Etat et de la société sur la base de nouvelles institutions et de nouvelles valeurs ». Analysant le phénomène démocratique en Afrique et plus particulièrement au Bénin, ANYANG NYONG'O cité par MAX LINIGER (1992), reconnaît qu' « on ne peut pas lutter pour construire une société démocratique sans pratiquer la démocratie comme on prépare une tasse de café instantanée. Pour que le mélange prenne, il faut qu'il soit lié à des coutumes et à des traditions sociales profondément ancrées dans la vie de la société civile ».

Pour MBEMBE, (1992), dans Le politique par le bas en Afrique Noire : Contribution à une problématique de la démocratie, la démocratie signifie : « la liberté, l'égalité, la responsabilité de tous pour la réalisation d'objectifs collectifs ». Ainsi, dans Les pouvoirs au village de BIERSCHEK et de Olivier de SARDAN, (1998) : « le progrès de la gouvernance résiderait dans une continuité de réformes qui vont de la liberté de la circulation des capitaux et des marchandises à un environnement favorable à l'investissement extérieur, un passage harmonieux, du plan socialiste comme métonymie de l'Etat, au marché comme métaphore de la démocratie ».

Au fur et à mesure que l'on s'approche des élections, l'idée de réforme du système électoral gagne les acteurs politiques de l'arrondissement d'Akassato. Des propositions

concurrentes ont été faites par certains députés de cette localité et de ces propositions découlent la quête d'une liste alternative à la LEPI. Cette liste servira d'outils à la réalisation des élections. L'élection tout comme le fut la négociation constitue donc un instrument efficace pour canaliser au sein de nouvelles règles politiques, les différentes formes d'actions politiques. Aussi, seule l'intériorisation future par les nouveaux citoyens de leur rôle d'électeurs traduira l'institutionnalisation du vote et la consolidation de la culture démocratique au Bénin et plus particulièrement dans l'arrondissement d'Akassato.

Dans Politique Africaine : des élections comme les autres, de CROUZEL, (1998) : « *le vote constitue un site d'analyse significatif car la mutation politique est une conjoncture de crises, de légitimité du pouvoir qui marque la fin du monopole politique* ». La mutation du champ politique induit par le multipartisme génère une compétition électorale qui reste contrôlée par le pouvoir en place. Le sens du vote se trouve donc conditionné par l'appartenance ethno-régionale et sociolinguistique. L'identification à la région, à l'ethnie détermine l'élection qui correspond à une arène où se joue le sort des communautés territoriales, ethniques et linguistiques dans l'arrondissement d'Akassato.

Pendant que certains citoyens ont leurs noms dans la base de données et d'autres ne l'ont pas, l'arrondissement d'Akassato se trouve confronté à d'énormes réalités sociologiques dès l'intervention de la LEPI. Dans le domaine socio-politique, la LEPI s'est rendu applicable lors des élections de mars "2011". Cette liste crée tant de frustrations entre les citoyens et les élus locaux qui réfléchissent et poussent leur curiosité pour mieux baliser ladite liste.

La liste électorale permanente informatisée comprend tous les électeurs qui :

- ont leur domicile ou une résidence dans le village ou le quartier de ville où ils sont recensés,
- sont soumis à une résidence obligatoire dans le village ou le quartier de ville où ils sont recensés en qualité d'agents publics,
- ayant un acte d'état civil et ne remplissant pas les conditions d'âge et de résidence,
- sont inscrits dans les représentations diplomatiques et consulaires de la République du Bénin à l'étranger.

Dans ce cas, nul ne peut voter :

- s'il ne détient sa carte d'électeur,
- Si son nom ne figure sur l'extrait des listes des électeurs de la circonscription électorale où se trouve sa résidence habituelle sauf les cas de dérogations prévues par la présente loi. Face à toutes ces exigences, la population de l'arrondissement d'Akassato est-elle satisfaite de cette liste ?

L'adoption de cette liste n'a-t-elle pas fait des dégâts à tel enseigne que certains n'ont pas pu remplir leurs devoirs de citoyen ?

Quelles propositions font les acteurs politiques les fois à venir pour limiter les dégâts ?

C'est autour de ces questions que le sujet aborde la problématique de la bonne gouvernance face à la LEPI dans l'arrondissement d'Akassato.

Autour de ce sujet, qui pose la problématique de la bonne gouvernance, nous allons aborder la question de la LEPI et des élections sous l'angle politique et économique sans pour autant oublier les aspects culturels de la bonne gouvernance.

Aujourd'hui, les habitants de l'arrondissement d'Akassato rêvent d'un changement réel. Ceci, passe par le choix des hommes qui vont travailler pour le développement réel dudit arrondissement. Or, on ne peut exiger la démocratisation du conseil sans être soi-même un modèle de démocratisation fiable.

Le vrai problème de la décentralisation reste en dehors du problème récurrent de la pauvreté. Une décentralisation réussie suppose une véritable démocratisation du pouvoir d'Etat. C'est pourquoi du point de vue sociologique, décentralisation et démocratisation doivent être conçues comme deux concepts interdépendants dans les pays africains.

Mais au regard de toutes les mutations qu'imposent le régime de la démocratie, il urge de s'interroger sur le particularisme, mieux sur le symbolisme des aspects culturels de la bonne gouvernance face à la question de la LEPI et des élections dans l'arrondissement d'Akassato. Aussi, notons que la démocratie n'est uniquement une affaire de lois et de procédures. Elle est et demeure avant tout pour les citoyens d'Akassato, une mentalité et une éthique, un comportement et une pratique. La démocratie n'est pas une course de vitesse où on veut tout et tout de suite. Il faut aller progressivement mais résolument.

Le pouvoir est la capacité pour A d'obtenir de B un acte qu'il souhaite ou une chose qu'il requiert. Mais, « *le pouvoir politique diffère d'autres formes de pouvoir en ce qu'il se rapporte à l'ensemble des processus et rôles sociaux par lesquels sont effectivement prises et exécutées les décisions qui engagent et obligent tout un groupe, éventuellement sous la contrainte* », RIVIERE cité par le PNUD et le CTG, (2000). Cela signifie donc que le propre du politique pour les citoyens d'Akassato paraît être la synthèse en ce qu'il se confond avec l'organisation de la société globale. Autrement dit, le pouvoir coordonne par des règles, les conditions individuelles et gère les rapports conflictuels entre personnes et groupes, mais la manière de décider et de se faire obéir varie selon les voies et moyens d'exécution. Si nous nous reportons à la définition de la Banque Mondiale qui considère la gouvernance comme : « *l'exercice du pouvoir politique...requérant une structure institutionnelle pluraliste* », le respect de la loi, la « *liberté de la presse et des droits de l'Homme* ». Il serait difficile d'appliquer ce terme à n'importe quel pouvoir politique qui contraste fortement avec les styles politiques ordinaires notoirement personnels et peu respectueux des droits individuels de nombreux Etats africains. L'apparition de l'idée de bonne gouvernance concomitamment avec le processus de démocratisation n'occulte

en rien selon nos investigations sur le terrain dans l'arrondissement d'Akassato, l'examen d'un certain nombre de facteurs qui, dans le passé confortaient le pouvoir politique. En d'autres termes, s'il est vrai que la gestion des affaires publiques et politiques dans certaines sociétés africaines contrastaient avec les principes mêmes de la démocratie, on peut tout de même parler de « bonne » ou de « mauvaise » gouvernance selon que l'on a affaire à des pratiques positives ou négatives du fonctionnement de la vie publique et politique traditionnelle qui renforcent ou qui desservent la gestion du pouvoir. Si on peut dire que la notion de "bonne gouvernance" est importée lorsqu'on considère le contexte international et le contenu des valeurs qui y sont attachées, on peut élargir de ce fait la problématique de la « bonne gouvernance » en prenant en compte les perceptions que les populations d'Akassato ont du concept à partir de leurs valeurs propres. Ce sont tous ces paramètres qui ont motivé le choix de ce sujet intitulé : *«Problématique de la bonne gouvernance face à la LEPI dans l'arrondissement d'Akassato ».*

Afin de mieux décrypter ce phénomène, quelques pistes de recherche ont été identifiées.

1.1.1. HYPOTHESES

1.1.2. HYPOTHESE GENERALE

La réalisation de la LEPI, le phénomène de la bonne gouvernance et le respect des aspects culturels de cette " bonne gouvernance" renvoie les acteurs politiques à jouer leur rôle afin de promouvoir le Développement Humain Durable dans l'arrondissement d'Akassato.

1.1.3 HYPOTHESE SPECIFIQUE 1

Les aspects culturels de la " bonne gouvernance" en rapport avec le mode opératoire de la mise en place de la LEPI conduisent à la bonne gouvernance.

1.1.4. HYPOTHESE SPECIFIQUE 2

Les problèmes liés à la question de la LEPI face aux élections de mars "2011" ont provoqué des conflits et quelques perspectives ont été proposées pour promouvoir la bonne gouvernance.

1.1.5. OBJECTIFS

1.1.6. OBJECTIF GENERAL

Identifier les aspects culturels de la bonne gouvernance d'une part et analyser les relations avec les enjeux de la Liste Electorale Permanente Informatisée d'autre part.

1.1.7. OBJECTIF SPECIFIQUE 1

Dégager les aspects culturels de la bonne gouvernance en rapport avec le mode opératoire de la mise en place de la LEPI dans l'arrondissement d'Akassato,

1.1.8. OBJECTIF SPECIFIQUE 2

Identifier les problèmes liés à la question de la LEPI et des élections de mars "2011" et les perspectives pour une bonne gouvernance dans l'arrondissement d'Akassato.

1.2. REVUE DOCUMENTAIRE

Depuis le début des années "1990", le continent africain connaît une vague de contestation populaire et syndicale qui se traduit par des conférences nationales, des élections pluripartistes et la chute de régimes dont certains étaient en place depuis l'indépendance.

La scénographie démocratique africaine emprisonne le spectateur dans sa perspective. Le décor électoral est animé par des compétitions plus ouvertes et répétées. Les prétentions à l'unanimité réapparaissent toutefois et les oppositions s'efforcent de dénoncer les usurpations qui se succèdent. Cette lutte politique s'accompagne comme dans les démocraties anciennes d'un contenu économique. Le progrès de la gouvernance résiderait dans une continuité de réformes qui vont de la liberté de la circulation des capitaux et des marchandises à un environnement favorable à l'investissement extérieur, un passage harmonieux du plan socialiste comme métonymie de l'Etat, au marché comme métaphore de la démocratie. Les fortunes individuelles ou régionales exercent sans fard le rôle de financier des campagnes électorales. En contrepartie, les équipes politiques, victorieuses dans les urnes, installent sans complexes leurs clientèles dans les rouages de l'administration.

La phase de transition politique que traverse le Bénin de régimes dictatoriaux et autoritaires à parti unique vers une plus grande démocratisation des institutions et du jeu politique sur des bases multipartisanes pour la construction d'un véritable Etat de droit suscite beaucoup d'intérêts. Le seul enjeu est de conserver le pouvoir dans la lignée, la famille de ceux qui pouvaient l'exercer légitimement.

Le vote, en tant que rite politique, structure les actions politiques autour des principes démocratiques qui l'animent. Il contribue ainsi à renforcer les représentations qui légitiment le régime politique. Voter, c'est accepter en pratique une règle du jeu, c'est contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre politique. Dans une société cloisonnée par la peur de l'autre, l'acte de vote met donc en contact des personnes qui, le plus souvent s'ignorent. Il remplit de la sorte " *la fonction unificatrice qui est celle de tous les rites socialement vitaux* ", rite de passage à l'âge de la citoyenneté pour les nouveaux votants, le vote aboutit ainsi à la communication de

tout un peuple au même moment. Comme tout rituel, le vote mobilise des symboles et catalyse des émotions.

Ainsi, c'est autour de l'urne pièce maîtresse de l'imaginaire démocratique que s'organise la mise en scène du scrutin. Aussi, pendant le vote, la nation n'est plus une vraie allégorie, celle-ci en effet s'anime, le mythe prend corps, le peuple qui vote coïncide avec l'image du peuple indivisible porteur de souveraineté. Le rituel de vote contribue à la civilisation des comportements politiques et à leur mise en adéquation avec les principes démocratiques du nouveau régime.

A travers le vote, l'action politique devient « civilisée » et la violence politique délégitimée, est mise à l'écart. Ainsi, à travers son dispositif institutionnel, le vote est porteur d'un ordre disciplinaire, "instrument du gouvernement des conduites", le vote contribue à la domestication des électeurs. L'apprentissage du vote facilite ainsi la transformation de la culture politique d'opposition héritée de l'apartheid, en une culture de participation aux nouvelles institutions étatiques.

L'élection, tout comme le fut la négociation constitue donc un instrument efficace pour canaliser au sein de nouvelles règles politiques, les différentes formes d'actions politiques créées sous l'apartheid. Aussi, seule l'intériorisation future par les nouveaux citoyens de leur rôle d'électeur traduira l'institutionnalisation du vote et la consolidation de la culture démocratique au Bénin. L'élection au Bénin se présente comme un rite d'exaltation des identités qui déconstruit la communauté nationale. La mobilisation électorale à des fins de protection des identités révèle une participation électorale variable selon la région et la communauté d'appartenance et suivant les différents rendez-vous électoraux. Le rassemblement démocratique du peuple béninois par exemple la mouvance, est le parti des nordistes et l'union fait la nation ou l'opposition, le parti des sudistes. L'ethnie est instrumentalisée à des fins de calcul politique en vue de l'occupation des positions de pouvoir dans l'ordre dirigeant.

Il est temps que par la mise en œuvre effective des dispositions du droit pénal électoral, les différents acteurs électoraux répondent de leurs actes pour que les périodes électorales ne soient plus les moments de toutes les magouilles, de toutes les compromissions et de l'enrichissement illicite mais deviennent de véritables fêtes patriotiques et démocratiques.

La société civile africaine est en amont et en aval dans le processus de démocratisation du continent noir. Ses principales fonctions étant de promouvoir les droits et devoirs du citoyen, le suivi des performances de la sphère politique et la participation à la gouvernance démocratique. La construction d'une société africaine véritablement démocratique incombe en grande partie aux organisations de la société civile.

En tout état de cause, nous ne devons pas oublier les longues années de honte et de souffrance qui ont conduit notre peuple à la conférence nationale. Ces longues années de

négarion de la liberté et de refus de la dignité. C'est pourquoi, il est indispensable dans l'intérêt supérieur de la nation, soit préservé entre le gouvernement et l'Assemblée Nationale. Cet esprit de tolérance et de concertation qui a toujours permis aux deux institutions de travailler dans la complémentarité et pour l'efficacité car notre démocratie naissante aux bases encore fragiles a encore un grand besoin de solutions consensuelles face aux multiples problèmes auxquels se trouvent quotidiennement confronté notre peuple. Pour certains démocrates, faire partie de l'opposition, c'est considérer ceux qui détiennent le pouvoir aujourd'hui comme des ennemis.

Dans les aspects culturels de la bonne gouvernance du Programme des Nations-Unies pour le Développement et le Comité Thématique de Gouvernance, (2000) : « *bien gouverner, c'est utiliser de manière responsable l'autorité politique pour administrer les affaires d'un pays. Bien gouverner, c'est parvenir à développer au sein de la machine gouvernementale un esprit, une culture démocratique qui respecte les droits de la personne et qui est redevable à la culture civique de la société en général* ». La démocratie a pour but dans toute société d'assurer la participation des citoyens à la gestion des affaires communes en faisant en sorte qu'ils désignent eux-mêmes les personnes chargées de cette gestion et exercent sur ces dernières leur légitime contrôle. En ce sens, la démocratie, comme idéale est universelle et comme pratique, elle devrait être la chose du monde la mieux partagée. Le processus de démocratisation est un processus de transition d'un cycle, d'autoritarisme ou de dictature caractérisée par l'arbitraire.

Le processus de réalisation de la LEPI est autant marqué par les polémiques récurrentes que par des silences éloquentes de l'ensemble des parties prenantes sur son issue possible. Au demeurant, et à la lumière des débats politiques en cours et de l'état de réalisation technique du processus, il y a lieu de considérer que l'objectif initial de disponibilité de la LEPI à 60 jours des élections de mars 2011 sera difficilement tenu. L'évolution normale du processus démocratique en général et électoral en particulier de notre pays conduit à organiser en 2011 les élections à la fois présidentielles et législatives. Cultiver les valeurs démocratiques à travers toutes les couches de la société est une fonction à laquelle doivent s'atteler les organisations de la société civile. Au début du renouveau démocratique, on a assisté à l'éclosion de beaucoup d'adversités. Les parties politiques ont brisé des amitiés, des foyers, des quartiers et même des villages. Si vous n'êtes pas du même bord politique, vous devenez automatiquement des opposants et des adversaires.

Dans PLATON et la politique de KADJA, (1994) : « *la politique est une donnée immédiate de la nature humaine. Elle est en quelque sorte un des fondements de cette nature dans son sens ontologique* ». La politique, dans son observation phénoménologique dégage ou propose toujours un ami et un ennemi, c'est-à-dire qu'en politique on tente toujours d'identifier un groupe d'hommes (un parti, une classe, une nation) comme ami et un autre comme ennemi réel ou potentiel. Par ailleurs, la politique a pour moyen spécifique la force. Pour TROTSKY,

cité par KADJA, (1994) : « *tout Etat est fondé sur la force* ». Pour cet auteur comme Hobbes et Locke, cité par KADJA, (1994) : « *la politique a son origine dans une convention d'où l'idée de contrat devient une pièce maîtresse sans laquelle les œuvres de ces auteurs perdent leur valeur et leur intelligibilité* ». Ce qu'il convient de retenir chez ces auteurs, c'est que la politique a pour origine une convention. Pour Karl Marx, cité par KADJA, (1994) : « *la politique est d'essence historique, elle est une acquisition de l'homme au cours de son développement historique* ». La gouvernance et le développement humain sont indissociablement liés. La gouvernance a trois dimensions : économique, politique et administrative.

Les pays en développement dont le Bénin fait partie doit veiller à ce que les citoyens puissent participer au développement économique et social et tirer partie de la mondialisation. Ils doivent bâtir un système politique qui encourage le gouvernement, les dirigeants politiques, les hommes d'affaires et les dirigeants des organisations de la société civile à énoncer et à chercher à réaliser des objectifs centrés sur l'être humain et un système qui encourage la réalisation d'un consensus public sur ces objectifs dans l'arrondissement d'Akassato. La richesse de toute démocratie authentique réside dans la capacité de la classe politique à prendre une part active au débat d'idées et à élever le niveau de réflexion face aux grands problèmes de la nation. La libre expression et la diversité d'opinions qui caractérisent aujourd'hui la vie politique au Bénin représentent à n'en point douter des atouts majeurs et la force principale de notre démocratie. Loin de constituer sur l'échiquier politique des entités antagonistes aux intérêts divergents, les institutions d'Akassato doivent plutôt demeurer des cadres d'échanges et de dialogues. L'exécutif et le législatif apparaissant comme les piliers essentiels de l'appareil d'Etat, il importe que se créent entre eux les conditions indispensables à la conduite harmonieuse des affaires publiques. Il faut surtout comprendre et souligner la nécessaire complémentarité des actions de ces institutions pour la poursuite, la consolidation et le triomphe du processus démocratique en cours dans l'arrondissement d'Akassato.

Apprenons en " bons démocrates " à respecter le peuple, à accepter son choix, à reconnaître sa défaite électorale, à se préparer aux prochaines échéances dans le respect de la constitution, telle doit être l'attitude du vrai démocrate.

Pour obtenir ou conserver le pouvoir dans un système démocratique, il faut avoir la confiance du peuple. Or, chacun sait, la confiance ne s'achète pas et les peuples ne sont pas à vendre. C'est ici que la démocratie offre son plus grand risque de perversion, de démagogie. Plutôt que de travailler patiemment à mériter la confiance du peuple, certains politiciens prennent le parti de la séduction pure et simple, on fait la cour au peuple, on flatte les aspirations à la facilité, on abonde dans le sens des préjugés du plus grand nombre dans le but d'avoir la faveur du peuple et d'accroître sa propre popularité. Pour plaire au peuple on ne recule devant aucune perversité, aucune forfaiture. On promet précisément avec conviction ce qu'on ne peut

manifestement pas tenir : le plein emploi et pourquoi pas le ciel, la lune, les étoiles et beaucoup d'autres choses. Nous espérons plutôt saisir le jeu entre les différents acteurs du système social du point de vue des acteurs subordonnés plutôt que celui du pouvoir. S'il nous était impossible d'apparenter les pratiques populaires du politique au résiduel, au traditionnel au folklorique selon la démarche évolutionniste et développementiste éculée, il n'en devenait pas pour autant licite de les identifier à la force motrice fondamentale de l'histoire, comme proposaient de la faire les marxistes. Trois domaines de recherche subsistent. Celui de la subjectivité politique, pourvu que l'on évite le piège humain d'un retour à cette problématique du sujet et que l'on continue de s'intéresser à des opérations énonciatives, celui de l'invention du politique autant vers des pratiques de coercition car notre problématique du politique par le bas ne s'est jamais voulue par la célébration populiste d'une histoire à succès. Celui enfin du rapport que cette « gouvernementaliste » ou cette « subjectivité politique » entretient avec l'ordre de la matérialité.

Il conviendrait de rechercher ailleurs les raisons de décrochage de l'africain noir et plus particulièrement les citoyens d'Akassato dans la compétition sociopolitique. MBEMBE, (1992), dans cet esprit, reprend le vieux problème de l'accumulation et nous rappelle à sa façon que notre démarche ne s'est pas dissociée des tentatives d'histoires globales.

Les situations de contrôle politique accentuées qui prédominent en Afrique noir sous les formes des régimes de parti unique, des régimes dits « militaires », des dictatures personnelles et des régimes ségrégationnistes, n'évacuent jamais complètement l'intervention des groupes sociaux subordonnés à des théories et paradigmes. L'expression du mode populaire d'action politique pose la classique question de méthode des parts respectives laissées à la détermination structurelle et au jour souverain des acteurs. Pour une vision développementiste, du mode d'analyse de la LEPI et des élections au Bénin, l'enjeu de la LEPI par rapport à la sociologie des conflits amène à choisir l'approche développementiste classique autour de la notion de dépendance. L'influence de la politique est donc en d'autres termes, l'influence des classes porteuses des caractères propres de l'histoire nationale. Les modes populaires d'action sociale ne s'inscrivent-ils pas par nature hors du champ politique qu'à bien des égards, apparaît comme le champ social. La politisation est une cristallisation des pratiques sociales qui est interdit ou à l'humain le moins social qu'aux groupes sociaux, subordonnés. La corruption est l'abus d'un pouvoir public à des fins privées, c'est un acte par lequel deux personnes détournent de son objet, le pouvoir, confié à l'une d'elles (à un tiers dans le cas du trafic d'influence), ou par lequel l'une d'elles tente de le faire. Telle qu'elle est définie, la corruption est traitée par les habitants de la population d'Akassato comme un délit. La corruption n'est pas insignifiante, elle n'est pas inévitable, elle n'est pas inoffensive. Lorsque la corruption reste impunie elle s'installe dans l'accoutumance. La corruption va parfois jusqu'à menacer la paix par des ventes illicites d'armes sous embargo. Elle achète tous les témoins, les experts, les juges, les voix des électeurs et ouvre

la porte à la violation des droits de l'homme lorsque dans le milieu d'investigation, elle en vient à s'ériger en système, les réseaux qui maîtrisent le système et en bénéficient, ne reculent devant rien pour le préserver. Leurs intimidations vont jusqu'aux menaces physiques. Si ces réseaux s'établissent en marge du pouvoir légal, ils s'imposent en faisant régner leur ordre dans des zones qu'échappent à ce pouvoir. La corruption est entrain de détruire la région d'Akassato lors des élections. Elle détruit l'économie, elle détruit la vie sociale, elle détruit surtout les consciences des habitants de la population d'Akassato. Les valeurs morales sont bafouées et réduire les tentations qu'offre la corruption, c'est d'abord en réduire les occasions. Les cas sont fréquents où le détenteur d'un pouvoir qui lui est confié peut essayer d'en tirer un profit personnel ou partisan.

1.3. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Pour permettre une meilleure compréhension de ce travail, il est jugé nécessaire de procéder à la clarification de certains termes clés ayant servi à la formulation des phases du RENA (le Recensement Electoral National Approfondi) à savoir la cartographie censitaire et le recensement porte à porte sont achevées. Malgré l'espoir suscité par le plan d'action suggéré par le groupe de travail, le consensus peine à se réaliser sur les corrections réellement apportées afin de réduire les griefs formulés contre ces deux étapes. Cette situation a empiré avec la guerre des chiffres ou par les coordinations de la MIRENA (Missions Indépendantes du Recensement Electoral National Approfondi) et contexté par une frange importante de la classe politique.

Depuis la fin du Recensement Porte à Porte (RPP), les organes chargés de la réalisation de la LEPI ont entrepris avec des fortunes diverses, des tâches préparatoires aux différentes phases à venir. Ainsi, le Centre National de Traitement (CNT), organe important dans la gestion des données est opérationnel avec le lancement officiel, le 19 juillet 2010, de la saisie des données issues de la cartographie censitaire et du recensement porte à porte. Toutes ces étapes suscitées convergent vers la réalisation parfaite de la LEPI. Dans le rapport d'évaluation du processus électoral de la présidentielle de mars 2006 au Bénin, l'appui financier du programme " Gouvernance et droits de la personne" de la DANIDA, (1997), définit l'élection comme : « *le mécanisme qui permet au peuple d'élire ses représentants pour l'exercice réel du pouvoir* ». Ne pouvant pas s'y livrer lui-même, ceci est si vrai que depuis quelques années, le Bénin est devenu un label de la démocratie dans la sous-région et il doit cette réputation à l'organisation régulière des élections en se conformant strictement aux échéances constitutionnelles. La démocratie est une expérience longue et difficile. Et comme le disait si bien David SENHOWER (34ème président des USA) : « *dans une démocratie, l'une des décisions les plus difficiles à prendre est celle de renoncer à un gain ou un avantage immédiat et personnel pour le bien de la patrie* ». La démocratie est le pouvoir du peuple dirigé par le peuple pour le bonheur du peuple.

Dans La Bonne gouvernance et Développement en Afrique, de l'Institut Africain pour la Démocratie, (1997), le terme gouvernance désigne : « *le siège bien connu du Représentant du gouvernement dans une région administrative* ».

Parler des aspects culturels de la bonne gouvernance invite dans une certaine mesure à appréhender les contours de ce qu'on désigne par bonne gouvernance. Cette expression aujourd'hui à la mode dans les milieux politiques africains et employé tous azimuts pour désigner la gestion dans les affaires publiques de l'Etat est en réalité un concept flou dont les contours sont mal cernés par le citoyen ordinaire.

Le concept de la bonne gouvernance tel qu'on le comprend aujourd'hui indique qu'il ne s'agit pas seulement de l'action ou de la compétence d'un Etat ou d'un gouvernement en matière de gestion du pouvoir public. Il s'agit surtout de la totalité du système politique qui relève de la gouvernance dans la mesure où ils sont en rapport avec la manière dont sont gérées les ressources (économiques, politiques et sociales) de la société. On peut donc considérer la gouvernance comme : « *l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux ; ce qui englobe (i) les mécanismes (ii) les processus et (iii) les institutions [...] et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends PNUD, (1999) ».*

La gouvernance renvoie à des considérations négatives telles que :

- a) la lourdeur administrative,
- b) les promesses électorales non tenues et les considérations positives,
- a) la lutte contre la corruption de plus en plus massive,
- b) l'efficacité des gouvernants,
- c) la gestion transparente de la vie publique.

Ces points renvoient à certains défis de la gouvernance, à savoir : assurer le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, la stabilité politique et sociale, la protection des droits de l'Homme et de la personne, la liberté publique, l'efficacité de l'action publique, la transparence et la compétence dans la gestion publique, le souci de défendre les intérêts de la nation.

« Sont considérés par les Nations-Unies comme indicateurs d'une bonne gouvernance :

- *Un système judiciaire qui permet de s'assurer que la loi est observée à la fois par les gouvernants et par les gouvernés ; une justice accessible à tous indépendamment de leur situation économique [...] ;*
- *Un gouvernement basé sur une constitution démocratique qui permet un équilibre approprié entre les trois pouvoirs de l'Etat : l'exécutif, le législatif et le judiciaire ;*
- *Le respect des droits de l'homme et des droits de propriétés pour réfréner tous les citoyens ;*
- *Une presse très indépendante et concurrentielle qui permet de jouer un rôle de chien de garde pour réprimer la mauvaise administration, la corruption et les abus du pouvoir ;*
- *La responsabilité en matière de décision gouvernementale et une transparence dans les activités de l'Etat ;*

- *Une fonction publique compétente, professionnelle et neutre pour assurer une prestation des services équitables, efficaces et effectifs ;*
- *Une participation ouverte et libre par les électeurs et la population au sens large du terme dans le développement et l'implication des politiques et programmes affectant leur vie propre ;*
- *Un système politique de multipartisme avec des élections régulières gérées par une commission électorale impartiale en vue d'élections libres et équitables ;*
- *Un pouvoir législatif responsable disposant d'une capacité d'investigation, d'une gestion large des informations, d'un service de communication, de contacts réguliers et de capacité de consultation avec les électeurs et l'exécutif du gouvernement»,*
PNUD, (1999).

Ces différents éléments constitutifs de la bonne gouvernance peuvent-être réduits en cinq grands points cardinaux :

- La participation,
- La transparence,
- La responsabilité,
- l'efficacité,
- L'équité.

Le développement est un Processus par lequel les acteurs d'une localité se concertent pour identifier, planifier et mobiliser des ressources nécessaires à l'exécution des actions qui répondent à la satisfaction de leurs besoins essentiels dans le temps et dans l'espace. La corruption est cette pratique qui consiste, pour un individu, (le corrupteur), à soudoyer le responsable direct ou indirect de la prise d'une décision, ou de sa mise en œuvre de manière à amener ce responsable (le corrompu) à s'engager à agir contre son devoir et à prendre ou à exécuter cette décision dans un sens bénéfique à cet individu. L'action du corrupteur sur le corrompu relève de la corruption active, tandis que l'engagement du corrompu à « rendre service » au corrupteur en trafiquant son autorité contre un don ou une promesse de don matériel et /ou financier relève de la corruption passive. Ce don, d'un genre très particulier, sous ses multiples terminologies de « dessous de table », « pots de vin », « commission », « pierre », « caillou », « dix pour cent », est devenu le passage obligé de presque toutes les grandes transactions dans les milieux dits des « affaires ».

L'ampleur qu'a prise le phénomène au Bénin depuis les années "70" a de plus en plus des conséquences graves sur l'économie nationale, sur notre développement et donc sur le progrès social. En effet, la corruption, au-delà de sa dimension immorale, a un surcoût économique néfaste très élevé, car par un enchaînement mécanique pervers, elle est devenue l'un des facteurs essentiels du sous-développement, puisque le coût de la corruption est systématiquement répercuté sur le coût final du produit réalisé ou sur la marge bénéficiaire du corrupteur. Traitée généralement à la rubrique « faits divers », la corruption devrait passer à celle des « crimes économiques ».

C'est pourquoi l'ensemble de la classe politique de notre pays toutes tendances confondues, doit prendre à bras le corps les problèmes posés par le phénomène à travers une politique concertée, cohérente, courageuse voire audacieuse de moralisation de la vie publique. En mettant entre parenthèses la « raison d'Etat » et les « incidents diplomatiques », les économistes, les journalistes et les hommes politiques de tout bord doivent désormais nommer au grand jour les corrupteurs et les corrompus et reconnaître à la corruption la place qu'elle occupe réellement : un rouage déterminant dans l'économie nationale. C'est dire qu'une analyse à la fois micro-économique et macro-économique de la corruption s'impose. Et ce, en particulier pour assurer la confiance de nos partenaires au développement.

En effet, les pays créanciers ne seront pas toujours disposés à injecter de l'argent dans notre économie au nom d'une solidarité internationale, ou d'un nouvel ordre économique international à contours encore flous, les contribuables de ces pays sont de plus en plus informés que la dette, du Tiers-monde sert beaucoup plus à enrichir des élites des pays pauvres qu'à financer la croissance et le développement, en laissant, au-delà de toute décence, les populations dans un dénouement scandaleux, négation de tout progrès social.

Cette option pour une lutte sans merci contre la corruption dans le cadre de la politique de moralisation de la vie publique, ne doit pas être l'affaire du seul gouvernement du Renouveau démocratique, mais le combat quotidien de tous les fils et filles de l'arrondissement d'Akassato, car la corruption est d'abord un comportement, une tare sociale, avant d'être un fait économiquement nocif. Exploiter une telle tare comme argument électoraliste est démagogique et vain. La suppression de la corruption demande de tous les citoyens un travail quotidien d'information et d'éducation.

1.4. INTERET DE L'ETUDE

Le problème que toutes les sociétés doivent surmonter est de créer un système de gouvernance qui encourage, appuie et soutienne le développement humain en particulier pour les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées. Le choix du sujet : *problématique de la bonne gouvernance face à la LEPI dans l'arrondissement d'Akassato* est motivé par des raisons d'ordre Anthropologique et Sociologique.

- *Du point de vue Anthropologique*

La réalisation de la Liste Electorale Permanente Informatisée n'a pas épargnée le phénomène de la bonne gouvernance sans pour autant ignorer ses aspects culturels. Aussi, il est à noter que la LEPI n'a pas permis à tous les citoyens de l'arrondissement d'Akassato de se faire enregistrer et d'accomplir leur devoir de citoyens. Tous ces processus entraînent des conflits au sein de l'arrondissement.

- *Du point de vue Sociologique*

Les théories de la bonne gouvernance recommandent un Etat plus puissant pour mener à bien les tâches du développement économique et social, ce sera plutôt un Etat à l'écoute du peuple afin de parvenir à une gouvernance même dans son essence tout en sachant que :

- la gouvernance a trait aux grandes questions de nature constitutionnelles qui posent les règles du comportement politique,
- la gouvernance suppose une intervention créatrice des acteurs politiques visant à modifier les structures qui entravent l'expression des possibilités humaines,
- la gouvernance est un concept relationnel qui met l'accent sur la nature des interactions entre l'Etat et les acteurs de la société.

Il s'agit pour nous, d'apporter notre modeste contribution à la manière dont la LEPI, les élections et les enjeux qui y sont autour, contribuent à la prise de conscience de chaque citoyen dans l'arrondissement d'Akassato.

1.5. APPROCHE THEORIQUE DE L'ETUDE

Afin d'étudier le rapport entre la notion de gouvernance telle qu'actuellement formulée et les processus de développement il semble utile de restituer notre analyse dans un contexte plus précis et de tourner notre attention vers les acteurs bilatéraux et multilatéraux qui sont à l'origine de ce concept. Dans ce but, CROZIER, (1977), estime que : « *Ce qui est incertitude du point de vue des problèmes est pouvoir du point de vues des acteurs* ». Il ressort donc que les rapports des acteurs, individuels ou collectifs, entre eux et aux problèmes qui les concernent s'inscrivent dans un champ inégalitaire, structuré par des relations de pouvoir et de dépendance entre les politiciens.

En examinant quelques enjeux et problèmes idéologiques et politiques à partir d'une analyse plus poussée du contenu de la participation, de la responsabilisation de l'Etat et du concept de transparence qui implique retrait et reconfiguration des instances décisionnelles a des justes implications qui dépassent de loin des préoccupations d'ordre technique, d'efficacité et de bonne gestion. Dans cet ordre, l'approche culturaliste considère la culture comme le mode de vie d'un peuple. Ainsi, la culture est une acquisition humaine, relativement stable mais sujette à des changements continus. Dans cette optique, nous identifierons les aspects culturels de la bonne gouvernance.

Dans l'arrondissement d'Akassato, ce concept de bonne gouvernance renvoie aux notions d'efficacité, d'efficience et de rationalité. Dans cette même rubrique, la dimension de l'autonomisation et de l'institutionnalisation du pouvoir par rapport à la LEPI, aux groupes sociaux antagonistes est utilisé comme paradigme heuristique qui incarne les enjeux politiques en raison de leur poids objectif. Face à l'intervention du "PNUD", une approche systémique et stratégique est mise en exergue pour mieux illustrer le phénomène de la bonne gouvernance par la LEPI et ses dégâts.

La décentralisation est perçue comme une solution de salut à cause de sa méthode participative qui permettra aux populations de l'arrondissement d'Akassato de s'exprimer sur les questions de développement les concernant en tenant compte de leurs besoins et des réalités qu'elles vivent. La théorie de bonne gouvernance participe d'un effort intellectuel, non désincarné visant à étudier les conditions de possibilité, de rationalisation, du jeu politique dans l'arrondissement d'Akassato. L'intervention des groupes sociaux subordonnés à des théories et

paradigmes s'accordent à reconnaître les rôles suivant la fonction des systèmes politiques ou au sein des appareils de domination ou dès la production de la santé.

Pour une vision **développementiste**, le mode d'analyse de la LEPI et des élections au Bénin, l'enjeu de la LEPI, par rapport à la sociologie des conflits amène à choisir l'approche développementiste classique autour de la notion de dépendance. L'influence de la politique est donc en d'autres termes, l'influence des classes porteuses des caractères propres de l'histoire nationale. Les modes populaires d'action sociale ne s'inscrivent-ils pas par nature hors du champ politique qu'à bien des égards, apparait comme le champ social. La politisation est une cristallisation des pratiques sociales qui est interdit ou à l'humain le moins social qu'aux groupes sociaux, subordonnés. La corruption est l'abus d'un pouvoir public à des fins privées, c'est un acte par lequel deux personnes détournent de son objet, le pouvoir, confié à l'une d'elles (à un tiers dans le cas du trafic d'influence), ou par lequel l'une d'elles tente de le faire. Telle qu'elle est définie, la corruption est traitée par les habitants de la population d'Akassato comme un délit. La corruption n'est pas insignifiante, elle n'est pas inévitable, elle n'est pas inoffensive. Lorsque la corruption reste impunie, elle s'installe dans l'accoutumance. La corruption va parfois jusqu'à menacer la paix par des ventes illicites d'armes sous embargo. Elle achète tous les témoins, les experts, les juges, les voix des électeurs et ouvre la porte à la violation des droits de l'homme lorsque dans le milieu d'investigation, elle en vient à s'ériger en système, les réseaux qui maîtrisent le système et en bénéficient, ne reculent devant rien pour le préserver. Leurs intimidations vont jusqu'aux menaces physiques. Si ces réseaux s'établissent en marge du pouvoir légal, ils s'imposent en faisant régner leur ordre dans des zones qu'échappent à ce pouvoir. La corruption est entrain de détruire la région d'Akassato lors des élections. Elle détruit l'économie, elle détruit la vie sociale, elle détruit surtout les consciences des habitants de la population d'Akassato. Les valeurs morales sont bafouées. Et réduire les tentations qu'offre la corruption c'est d'abord en réduire les occasions. Les cas sont fréquents où le détenteur d'un pouvoir qui lui est confié peut essayer d'en tirer un profit personnel ou partisan.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

2.1. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

Le mot Akassato serait dérivé de : "Akas" en aïzo qui signifie grenier, "sa" qui signifie au dessus de l'ombrage produit par les arbres, "to", à côté de, d'où le nom Akassato c'est-à-dire au dessus de l'ombrage produit par les arbres. L'arrondissement d'Akassato est situé sur le plan Nord de la commune d'Abomey-Calavi. Il est limité au nord par l'arrondissement de Glodjigbé et celui de Zinvié, au Sud par l'arrondissement central d'Abomey-Calavi, à l'Est par la commune de So-Ava et à l'Ouest par l'arrondissement d'Abomey-Calavi.

Source : *données de terrain 2013.*

2.1.1. POPULATION CIBLE

La population cible de l'enquête est constituée des citoyens c'est-à-dire des personnes en âge de voter ayant au moins dix-huit (18) ans et du chef de l'arrondissement d'Akassato. Pour mieux comprendre la question de la LEPI et des élections au Bénin et plus particulièrement dans l'arrondissement d'Akassato, il urge pour nous de jeter des bases épistémologiques sur les résultats du terrain.

La méthodologie étant l'ensemble constitué de méthodes et de techniques. Cette étude sur la problématique de la bonne gouvernance face à la LEPI s'est appuyée sur les méthodes quantitatives et qualitatives. L'intérêt principal de la quantitative dans cette recherche outre qu'elle permet d'appréhender une réalité mal connue est qu'elle est un moyen de filtrer la réalité en construisant un plan d'observation en fonction des questions que l'on posera aux personnes à interroger. L'enquête qualitative sollicitée est caractérisée par les entretiens peu nombreux auprès des individus choisis pour leur particularité. Elle vise à relever, à réaliser les opinions et sentiments, leurs arguments et avis afin de chercher d'une part, les causes qui sous-tendent les différents problèmes autour de la question de la LEPI pour une gouvernance réelle.

2.1.2. PRE-TEST OU PRE-ENQUETE

Après avoir élaboré les outils de collecte des données, nous les avons administrés à quelques personnes à interroger de l'arrondissement d'Akassato. Tous ces processus ont été entrepris pour tester la validité des outils et procéder au besoin à leur réaménagement.

La cible à interroger étant identifiée et connue depuis la pré-enquête, l'enquête proprement dite a duré six (06) mois de Décembre 2012 à Mai 2013. Une enquête de repassage a eu lieu afin de confronter et de corriger certaines erreurs dues aux biais de la technique de l'oralité.

2.1.3. TECHNIQUES ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Selon QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, (1995) : *« une recherche sociale n'est pas une succession de méthodes et de techniques stéréotypées qu'il suffirait d'appliquer telle qu'elle et dans un ordre immuable. Le choix, l'élaboration et l'ordonnance des procédures de travail varient avec chaque recherche particulier »*. Ainsi, pour ce présent travail de recherche deux (02) méthodes ont été sollicitées : la méthode quantitative et qualitative.

En décidant d'aller au contact de la réalité sociale telle qu'elle est et non telle qu'elle paraît, j'ai participé aux activités de la LEPI, de la cartographie censitaire, au recensement porte à porte, à la saisie des données du terrain, à l'enrôlement des citoyens dans la base de données et à la distribution des cartes LEPI. Compte-tenu des arguments avancés, l'observation dont il est question dans le cadre de cette étude est à la fois directe et participative. Elle a été directe, pour pallier aux incertitudes éventuelles afin d'établir le lien logique qui existe entre les discours des acteurs sur la LEPI. Elle est participative, du fait que j'ai participé aux activités de la LEPI.

Selon BLANCHET et GOTMAN, (1992) : *« l'entretien, comme la technique est né de la nécessité d'établir un rapport suffisamment égalitaire entre l'enquêteur et l'enquêté et pour que l'enquêté ne se sente pas comme dans un interrogatoire contraint de donner des informations »*. La problématique de la bonne gouvernance comme objet de cette étude revêt un caractère fondamental où la tête à tête avec les personnes à interroger s'avère indispensable pour la mener à bien. L'avantage de cet entretien semi-directif est de rendre la communication plus franche avec les personnes à interroger, de se familiariser avec eux afin de partager les connaissances et d'avoir d'eux des informations fiables.

Dans le but de faire un travail scientifique digne du nom, il a été produit des outils tels que :

- un guide d'entretien
- un questionnaire
- l'observation directe ou participante
- une fiche de lecture.

Tableau I : Tableau récapitulatif des méthodes, techniques et outils de collecte des données.

Méthodes	Techniques	Outils
Qualitative	- entretien semi-directif - observation participante - revue documentaire	- guide d'entretien - grille d'observation - fiche de lecture
Quantitative	- entretien	- questionnaire

Source : données de terrain 2013.

2.1.4. LE TYPE D'ECHANTILLON

Au regard des critères bien raisonnés pour choisir les différentes catégories sociales à interroger, l'échantillon retenu est de type raisonné, car rien ne présage qu'à la vue d'un homme ou d'une femme qu'il a au moins l'âge de voter qu'est dix-huit (18) ans. C'est pourquoi, ce devoir de citoyen a priorisé les personnes en âge de voter.

Tableau II: Répartition structurelle des personnes interrogées

Groupe socio- linguistique	Personnes en âge de voter
AIZO	28
FON	28
GOUN	28
TOTAL	84

Source : données de terrain 2013

Tableau III : Répartition structurelle des personnes interrogées par pourcentage

Groupe socio- linguistique	Personnes en âge de voter	Pourcentage
AIZO	28	33 ,33%
FON	28	33 ,33%
GOUN	28	33 ,33%
TOTAL	84	100%

Source : données de terrain 2013.

2.1.5. TECHNIQUE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Le dépouillement des données recueillies a été effectué de façon manuelle et en deux étapes essentielles. D’abord, il a été procédé à un classement de recherche et des indicateurs. Ensuite, les résultats de l’enquête ont été dégagés et analysés. Au total, quatre vingt quatre (84) personnes ont été interviewées. Aussi, faut-il le rappeler, le travail ne s’est pas déroulé sans difficultés.

2.1.6. CHRONOGRAMME DE RECHERCHE

Ayant débuté avec les recherches documentaires, ce travail s’est déroulé en plusieurs étapes. Le tableau IV suivant présente les différentes phases avec la durée mobilisée pour la réalisation.

Tableau IV : Chronogramme de recherche

N°	Activités	Périodes	Observations
1	Choix du sujet Entretiens avec des personnes ressources Recherche documentaire	Octobre 2012.	
2	Elaboration du protocole de mémoire Correction et validation du protocole	Novembre 2012.	La recherche documentaire
3	Pré-enquête Identification des groupes cibles Délimitation du cadre de l’étude Immersion et collecte des données monographiques Test des techniques et outils de collecte des données Réorientation des hypothèses et objectifs	Décembre 2012.	se poursuit Jusqu’à la soutenance.
4	Enquête Collecte et transcription des données de terrain	Janvier – Février-Mars- Avril-Mai 2013.	

5	Dépouillement et traitement des données de terrain. Rédaction du mémoire	Juin – Juillet 2013.
6	Correction et relecture du mémoire	Août - Septembre- Octobre- Novembre 2013.
7	Dépôt du mémoire pour la soutenance	05 Décembre 2013.

Source: données TIGRI 2013.

2.1.7. DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de cette étude aussi bien quantitative que qualitative ne s'est pas faite sans obstacles, la plupart liés à la période et à la durée de l'enquête, à la réticence des enquêtés vis-à-vis de la question liée à la réalisation de la liste électorale permanente informatisée. De plus, la période de l'enquête coïncidait avec les fêtes de fin d'année et ceci a nui à la disponibilité des personnes que nous avons interrogées sur le terrain.

DEUXIEME PARTIE

**LA LEPI ET LES ELECTIONS A L'EPREUVE DE LA BONNE
GOUVERNANCE DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO.**

CHAPITRE III : LES ASPECTS CULTURELS DE LA BONNE GOUVERNANCE

3.1. LA CLASSE POLITIQUE

L'expérience de la vie démocratique en cours chez nous, est un processus dynamique et continu qui ne peut s'affiner et s'améliorer qu'en tirant leçon du passé et de notre pays, nous apprend que depuis 1960, les consultations électorales sont toujours porteuses de violence. Celles de mars 1991, les plus récentes, ont fait dans une certaine mesure, exception à la règle, si nous tenons compte de la tendance générale. De ce point de vue, la classe politique a encore des progrès à réaliser, et sa responsabilité reste très grande. En effet, l'environnement politique actuel du Bénin, l'insuffisance de culture démocratique, l'ignorance et l'analphabétisme constituent sans doute une partie des facteurs générateurs de troubles et de violences en période de compétition électorale, mais ces phénomènes sont parfois liés aussi à d'autres facteurs qui peuvent être dès maintenant maîtrisés.

Pour remédier à cette situation, la solution la plus radicale et la plus efficace est l'éducation des populations de l'arrondissement d'Akassato. Mais une telle éducation des populations prend du temps. C'est pourquoi en attendant l'avènement de la culture politique nécessaire et aussi compte – tenu des réalités socio-politiques, l'éradication de l'ignorance et de l'analphabétisme, il est indispensable que toute la classe politique béninoise accepte de se soumettre à un minimum de règles de bonne conduite. Ces règles devraient avoir un caractère consensuel et pour objectif fondamental d'épargner aux paisibles populations d'Akassato, lors des élections, des troubles et des violences.

La règle fondamentale de bonne conduite qui doit s'imposer aux responsables de tous les partis politiques intéressés par les prochaines échéances électorales est d'être d'abord et avant tout de bons perdants, surtout que la constitution actuellement en vigueur au Bénin prévoit l'alternance au pouvoir, expression essentielle de la démocratie.

Le défi socio-politique est d'organiser les prochaines consultations électorales dans la confiance réciproque et dans la plus grande transparence, mais aussi sans troubles ni violences, sans crime ni délit. Chaque parti a le devoir d'y veiller. Il est nécessaire que dès lors, les acteurs de la vie politique de l'arrondissement d'Akassato acceptent, davantage que par le passé, le débat d'idées, le respect de la différence : qu'ils évitent notamment les incitations à la violence, à l'incivisme et au régionalisme.

3.1.1. LE DEBAT POLITIQUE REPOSE SUR UN CODE DE BONNE CONDUITE

A moins de quelques mois des élections, présidentielles comme législatives, le défi à relever par la classe politique de l'arrondissement d'Akassato, toutes tendances confondues est d'organiser les prochaines consultations dans la plus grande transparence, sans troubles ni violences, sans crimes et sans délits. Réussir cette performance contribuera, à n'en point douter, à asseoir un peu plus encore la crédibilité de notre pays à travers le monde.

Or, dans l'arrondissement d'Akassato, après nos multiples investigations nous avons eu à remarquer que certains citoyens se permettent de prêcher l'intolérance et n'hésitent même plus par exemple à s'attaquer à une responsable de parti, sous le fallacieux prétexte qu'elle ne devrait en aucun cas créer une nouvelle formation politique dans une localité qui en compte déjà une demi-douzaine. Voilà les conséquences de l'insuffisance de culture démocratique, de l'ignorance et de l'analphabétisme qui constituent le terreau propice à l'émergence de troubles et de violences pendant les campagnes électorales.

Pour évincer ces comportements à tous égards répréhensibles, la solution la plus rapide et la plus efficace est avant tout l'éducation et la sensibilisation de la population d'Akassato et de nos villes et campagnes. Pour ce faire, tous les partis politiques, qu'ils soient de l'opposition ou qu'ils soutiennent l'action du parti "L'union fait la nation", doivent s'appliquer à tout moment à rappeler à leurs militants que la nation béninoise est une et indivisible et que les discours et les déclarations provocateurs ou régionalistes doivent être bannis, dénoncés et stigmatisés. Chaque électeur pense que les vainqueurs et les vaincus seront tous appelés à bâtir ensemble la nation béninoise et nul ne sera trop dans l'accomplissement de cette grande et passionnante œuvre.

Les habitants de l'arrondissement d'Akassato acceptent aujourd'hui davantage le débat d'idées, le respect de la différence et le principe de l'alternance. Par ailleurs, on ne dira jamais assez que nous ne pourrions pas bâtir et développer ce pays avec des injures, la malveillance, le dénigrement systématique et la diffamation sous toutes ses formes. La population d'Akassato doit comprendre que les leaders politiques ne sont pas des ennemis mais des rivaux ayant des approches différentes de la réalisation de choix de société. Ainsi, chaque citoyen a conscience de la nécessité de développer autour de lui chaque jour un minimum de discipline en vue de l'amélioration de la démocratie.

3.1.2. LES PROBLEMES DE SECURITE DANS L'ARRONDISSEMENT

D'AKASSATO

Lors de nos enquêtes sur le terrain, il a été remarqué que des individus sans foi ni loi, pour qui la violence est le mode privilégié d'expression, ont décidé de mettre en cause la démocratie naissante à Akassato et avec elle, les réels efforts de redressement de notre économie nationale. A cet effet, l'un des personnes interrogées disait : « *s'il ne quitte pas après les dix ans, nous allons lui faire voir de toutes les couleurs, il saura en tant que chef de l'Etat, qu'il a un peuple derrière lui* ».

Les inquiétudes naissent dans les yeux des populations qui se posent d'énormes questions.

Qu'advient-il de nous jeune?

Quel avenir pour nous les jeunes ?

Nous nous posons des questions mais reste à savoir si nous aurons de réponses à toutes ces questions. Nous devons conjuguer nos efforts, toutes tendances confondues, pour éviter à notre peuple des dérapages dont les graves conséquences n'épargneraient personne. Et c'est pour cela, que nous devons être solidaires pour faire face à cette menace. Ainsi :

- Tous les citoyens doivent coopérer avec les forces de sécurité et éviter de protéger les malfrats,

- Les partis politiques, qu'ils soient de l'opposition ou de la mouvance présidentielle, doivent se sentir tous concernés et informer leurs militants des dangers qui guettent notre fragile démocratie,

- Quant aux associations de développement, qui ont une meilleure maîtrise des problèmes de leurs localités, elles doivent se sentir interpellées et montrer en première ligne dans la lutte contre la violence. Ces associations de développement doivent se mobiliser pour aider à appréhender systématiquement toutes ces personnes sans foi ni loi, qui terrorisent par des comportements et des actes qui lèsent la dignité humaine.

Dans l'arrondissement d'Akassato, une couturière disait : « *dans nos villages, dans nos quartiers de ville, nous devons nous organiser de nuit comme de jour pour mettre fin aux actes de certains individus qui tendent à troubler la paix, la quiétude* ». Nul ne doit se dérober à ce devoir national qui, quoi qu'il en coûte, doit faire de l'arrondissement d'Akassato, une ville, où règne la paix.

3.1.3. LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

DURABLE

Le problème que toutes les populations de l'arrondissement d'Akassato doivent surmonter est de créer un système de gouvernance qui encourage, appuie et soutienne le développement humain en particulier pour les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées. Cependant, la quête d'une notion de gouvernance bien articulée a tout juste commencée. La gouvernance est considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels **33,33%** des citoyens d'Akassato et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. C'est pour éviter les conflits à tout bout de champ, lors des élections qu'un projet a été mis sur pieds. Il s'agit du "**PAREL**" (Projet d'Appui pour la Réalisation de la LEPI). Ledit projet a été mis en place pour promouvoir le développement et lutter contre les fraudes lors des élections.

L'utilisation de la liste électorale permanente informatisée incarne la participation, la transparence et la responsabilité. Elle se caractérise aussi par l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit de vote. La gouvernance a trois dimensions : économique, politique et administrative. La gouvernance économique recouvre les processus de prise de décisions qui ont une incidence sur les activités économiques de l'arrondissement d'Akassato. La gouvernance politique est le processus de prise de décisions concernant l'élaboration des politiques. La gouvernance administrative est le système de mise en œuvre des politiques. La bonne gouvernance qui englobe ces trois dimensions définit les processus et les structures qui guident les relations politiques et socio-économiques.

Parler des aspects culturels de la bonne gouvernance invite dans une certaine mesure à appréhender les contours de ce qu'on désigne par bonne gouvernance. Cette expression aujourd'hui à la mode dans les milieux politiques africains, et employé tous azimuts pour désigner la gestion dans les affaires publiques de l'Etat est en réalité un concept flou dont les contours sont mal cernés par le citoyen ordinaire de l'arrondissement d'Akassato.

En effet, pour le citoyen ordinaire que l'on a rencontré dans la rue, le terme de "Bonne gouvernance" ne signifie pas grande chose. Un de nos interlocuteurs disait : *« quand on parle de bonne gouvernance à côté de moi, ça me fait sourire. C'est tout simplement de la littérature. C'est un nouveau concept inventé par les gens pour bien bouffer »*. Ainsi, vue par les personnes interrogées de l'arrondissement d'Akassato, la "mauvaise gouvernance", serait déposer une pierre sur un dossier, autrement dit, "graisser la patte, donner un pourboire pour accélérer l'évolution d'un dossier". C'est, comme la caricature quelqu'un, *« descendre de son véhicule avec ses pièces,*

à l'intérieur desquelles, il y a d'autres pièces...de monnaie cette fois-ci dans le livret de bord avant de les remettre à l'agent chargé de contrôle ».

Dans le langage des citoyens d'Akassato, c'est la "Ventocratie". Bref, ces citoyens manipulent le concept de bonne gouvernance dans le sens d'autoréalisation. Dans ce sens, il est facile de le rapprocher du phénomène de corruption, ou de galère que subit un individu pour obtenir quelques services de l'administration, phénomène qu'entend corriger le mouvement de moralisation de la vie publique. En parlant de bonne gouvernance, 33,33% des citoyens évoquent l'efficacité tant dans la gestion administrative et financière des ressources nationales que l'efficacité des gouvernants eux-mêmes. D'autres opinions tendent à s'identifier à la gestion transparente de la vie publique, aux protections immunitaires ou encore aux promesses électorales non tenues. Bref, qui parle de bonne gouvernance dans la rue a en idée non seulement tous les travers que l'on connaît aujourd'hui avec les institutions politiques, publiques, mais aussi les valeurs politiques et sociales par lesquelles elles fonctionnent. En d'autres termes, ces différents aspects posent le problème de la gouvernance tant au niveau des institutions qu'au niveau des valeurs politiques et sociales qui président à leur fonctionnement.

A la Banque Mondiale, il était apparu nécessaire de chercher après analyse, des contextes sociopolitiques, des raisons de l'échec des programmes d'ajustement structurel mis en place à la fin des années "70", programmes qui apparemment n'ont pas débouché sur un développement soutenu. Le concept de bonne gouvernance introduit en ce moment-là visait à expliquer pourquoi les ressources mises à la disposition de l'Afrique n'étaient pas utilisées de manière efficiente. Par la suite, au début des années "90", ce concept a été utilisé avec l'apparition des mouvements politiques de démocratisation dans l'Afrique subsaharienne, popularisé et repris par beaucoup de donateurs bilatéraux IAD,(1997). Dans cet entendement, il s'agit de voir un lien entre les flux financiers des agences d'aide et les réformes politiques internes : démocratisation et libéralisation politique.

L'expression "libéralisation" politique est sans nul doute préférable pour désigner toute ouverture, tout changement social et/ou politique n'aboutissant pas forcément à la démocratie. En effet, Bratton et Van de walle, cité par MAX LINIGER, (1992), rappellent que "les fissures dans l'autocratie ne sont pas nécessairement des transitions vers la démocratie".

Selon les agences d'aide, la démocratie tend à être définie par des élections libres, le droit d'association, la liberté d'expression, le lien entre les résultats, les programmes et les représentants issus des élections et la politique gouvernementale ainsi que l'effectivité d'institutions judiciaires d'accès égal pour tous en cas d'infraction à une législation issue d'une constitution.

Selon les opinions des personnes interrogées dans l'arrondissement d'Akassato, la bonne gouvernance devrait conduire à une situation de relative paix et d'harmonie dans la sécurisation

de l'exercice des libertés fondamentales pour tous les citoyens. De même, la bonne gouvernance devrait contribuer à l'efficacité des institutions mises en place par le système démocratique.

En se référant par exemple à la forme de réunion/assemblée de village dénommée "sous l'arbre à palabre", le peuple d'Akassato sous le régime traditionnel sait que les cas de vol de bétail ou de litige lié à la propriété foncière issue d'un héritage ou encore lorsqu'il s'agit de cas d'adultère ou de divorce, les débats entre notables, populations et personnes en cause, ne durent que quelques semaines. De plus, il sait que les décisions sont exécutées dans les plus brefs délais. Le non-respect des décisions issues de conseil entraîne automatiquement l'exil du contrevenant, si toutefois, il tient à sa vie.

Certes, on peut affirmer que dans les cultures anciennes, des éléments ou des valeurs liées à la bonne gouvernance n'y sont pas de façon systématique, du moins lorsqu'on considère le contexte dans lequel ils ont éclos et le sens spécifique qu'on leur donne. Pourtant, lorsqu'on considère les valeurs de "confiance" et de "consensus populaire", de vision spirituelle du monde et les lois et pratiques religieuses, lorsqu'on tient aussi compte de la participation des éléments issus du peuple et qui font œuvre d'équilibre et de contrepoids à toute la puissance de la dynastie, on peut retrouver une similitude avec les défis de la bonne gouvernance.

Pour ainsi dire, la gouvernance est sociologiquement, historiquement contextualisée dépouillée et définie. Autrement dit, elle peut être dépouillée des caractéristiques modernes qui la définissent. La gouvernance peut être appréciée et évaluée sur la base d'une logique sociale qui la définit et qui révèle des facteurs intrinsèques qui renforcent son efficacité et son efficience.

3.1.4. PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE ET POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL

Peut-on opérer un rapprochement des principes de la bonne gouvernance et des facteurs fondamentaux qui régulent la vie politique dans les sociétés où pouvoir sacré et obéissance sont les critères principaux de gouvernance ?

Certes, il n'est pas dit que des correspondances ou des relations entre des réalités politiques différentes (le traditionnel et le moderne) doivent être nécessairement trouvées même s'il les faut créer. Il n'est pas dit non plus de tenter une certaine légitimation d'un Etat de droit dans les sociétés dites traditionnelles. Il s'agit surtout d'analyser le fonctionnement des pouvoirs traditionnels pour en dégager les forces ou les faiblesses, les facteurs qui dans l'un peuvent renforcer l'autre. Tel est l'objet de la présente analyse.

Dans la littérature politique moderne, certaines expressions sont essentiellement réservées pour traduire des situations données. Ainsi, dans le concept "Etat de droit", trois matériaux

s'ordonnent pour la construction d'un Etat de droit démocratique en Afrique, tel qu'on le comprend aujourd'hui :

- ✓ des principes de base, conformes ou compatibles avec les exigences des Droits Humains Universels ou encore l'accent mis sur le multipartisme, l'opposition politique, la liberté des médias, l'indépendance des juges, des élections libres, régulières et transparentes et l'alternance au pouvoir,
- ✓ un principe d'organisations, la séparation des pouvoirs comportant :
 - la séparation du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire,
 - la séparation de l'Etat et des institutions et forces religieuses,
 - la séparation de l'Etat et des partis politiques.
- ✓ Une constitution démocratique.

Les pouvoirs politiques des sociétés dites traditionnelles ne réalisent certes pas les critères d'un Etat de droit, tel que nous l'entendons aujourd'hui. Placé dans le contexte historique et socio-politique de l'exercice du pouvoir de ces sociétés, est un Etat légitime organisé et structuré selon la vision du monde admise dans ce contexte. Car, lorsque, dans ces dites sociétés traditionnelles, le pouvoir est corrélé avec le sacré et que l'un et l'autre contribuent à la domestication de la violence et la convertissent en facteur d'ordre, on a affaire à des sociétés où la peur de la sanction enlève toute tentative de déviation ou d'expression libre à une personne totalement soumise aux règles de la société.

En effet, les sociétés traditionnelles du Nord Bénin et les pouvoirs politiques du Sud-Bénin présentaient, pour la plupart un pouvoir centralisé très fort où la seule règle qui compte est l'obéissance ou la soumission à des souverains autocratiques, tout-puissants, omnipotents et omniscients. Cette perception s'est progressivement transformée vers une sacralisation de la personne du monarque et enfin par sa divinisation.

Il est vrai qu'on ne doit pas perdre de vue le double visage que présente le pouvoir politique, surtout lorsqu'on a affaire à des pouvoirs monarchiques. Il ne faudrait pas confondre le spectacle, aussi fascinant soit-il, qu'expose le pouvoir pour des raisons stratégiques, c'est-à-dire la théâtralisation ou l'ici du pouvoir, avec la réalité cachée derrière cette mise en scène, ce qu'il appelle l'ailleurs du pouvoir. Une telle réalité n'exclut pas à l'idée d'un partage de pouvoir. Pourtant, l'omniprésence que traduisent les pouvoirs traditionnels n'exclut pas l'idée d'un partage de pouvoir. Une telle réalité sociale est perceptible ou diffuse dans presque toutes les formations ou organisations sociales, elle l'est moins avec les monarchies à double orientation des centres de décisions. Les royaumes du Nord Bénin ainsi que ceux du Sud répondent à cette hypothèse.

En effet, quelle que soit la monarchie considérée et en dépit des différences linguistico-culturelles, il existe à la tête de chaque institution un roi et à ses côtés un dignitaire. A Akassato, c'est le roi, le chef politique qui se charge des affaires purement politiques. L'envergure, la portée et la diversité du pouvoir de roi peuvent être examinées sous plusieurs angles économiques, sociaux, religieux, judiciaires et politiques. A chaque niveau, son autorité rencontre celle du roi. Il entretient donc avec le roi une relation de dépendance de complémentarité mais aussi de contre poids réciproque d'une certaine manière. Bref, c'est le roi d'Akassato qui détient une partie du pouvoir et le gère.

3.1.5. LE POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL

La population d'Akassato, en société traditionnelle, a été formée à une forte discipline imprégnée d'un esprit de hiérarchie solide et tatillonne. Les "classes d'âge" ne sont pas en tant que tel un mythe mais une manifestation concrète de cette hiérarchie indéfectible dont l'ossature repose sur l'organisation sociale patriarcale. Les jeunes de la société moderne subissent les contrecoups de ce principe hiérarchique. Ces jeunes, épris de liberté égalitaire et démocratie sont souvent mal à l'aise lorsqu'il s'agit de commander un plus âgé que soi, ne fût-ce que de quelques lunes voire quelques semaines même si le commandement est assorti de respect dû à toute personne âgée.

De la même façon, des frictions peuvent surgir au niveau des personnes qui se voient subordonnées à des jeunes dont l'âge, peut être celui de leurs enfants. Le principe d'égalité a donc brisé les liens de cette hiérarchie et il faut un effort presque surhumain pour quelqu'un qui a été moulé dans cette tradition et qui participe à la vie administrative moderne d'accepter une telle dégradation des relations. C'est dans ce sens que certaines personnes âgées parmi les enquêtés n'hésitent pas à rappeler à l'ordre même si elles n'ont pas raison lorsqu'elles disent : "To gbawènyihinnugbaa", (autrement dit : "si le pays est cassé, la famille n'est pas cassée"). L'une des conséquences de l'application de ce principe d'égalité est sûrement la porte ouverte à la compétition dans la sphère politique de l'arrondissement d'Akassato, où jeunes et vieux s'affrontent. Alors que dans la société traditionnelle, ce sont des clans spécifiques qui participent à la gestion de la vie politique à travers leurs représentants, aujourd'hui, les jeunes d'Akassato revendiquent le pouvoir au nom des principes de la démocratie et des droits de l'Homme.

Ces jeunes n'hésitent pas à montrer certaines failles de la gestion des aînés à travers des violences verbales ou défiances par les urnes. Ils n'hésitent pas non plus à démontrer aux aînés qu'ils vivent désormais dans une époque où le passé n'inspire plus le présent encore moins l'avenir et que l'ère de la gérontocratie élevée en système de gouvernement est révolu. De telles situations sont mal digérées aujourd'hui lorsqu'il s'agit de vivre les principes modernes de la démocratie alors qu'on garde toujours sur soi l'héritage des valeurs culturelles traditionnelles.

D'un autre point de vue, les aînés qui sont dans l'administration moderne pensent que l'expérience acquise est une source de richesse inégalable. C'est l'aîné qui doit montrer le chemin au jeune et lui enseigner le droit chemin. Mais lorsque le jeune voit que l'aîné profite de sa position pour détourner les biens publics et piller les richesses de l'Etat, la révolte est à son comble et le jeune pense qu'il est temps que lui aussi prenne la place sous prétexte de mieux faire. Mais, l'absence de contrôle rigoureux de la gestion des biens publics, la complexité même de l'administration favorisant des subtilités qui échappent au contrôle laissent une certaine marge de manœuvre à l'agent responsabilisé pour des actes préjudiciables au bon fonctionnement de la structure administrative. " *Ce qui appartient à l'Etat, disait une personne interrogée, c'est ce qui appartient à tout le monde et donc à personne. Pour cela, on peut le dilapider*". Une telle réflexion, servie par l'un des personnes interrogées traduit inévitablement l'incivisme qui caractérise la mentalité des citoyens avides de détruire le bien public. Une telle mentalité prend appui sur la logique selon laquelle ce qui appartient à l'Etat appartient au blanc et donc à personne, ce qui traduit par là que l'Etat c'est la chose des autres qui ont les moyens de remplacer ce qui aura été détruit. De tels sentiments ouvrent forcément la voie à des pratiques douteuses comme le détournement, véritable fléau des Etats modernes.

Dans ces conditions, les groupes communautaires, qui jouaient dans la période précoloniale un rôle très important dans le contrôle et la régulation de la société deviennent sans force dans cette société qui dispose d'autres moyens de contrôle supposés plus efficaces mais qui, en réalité, ne jouent pas pleinement leur rôle. Seule l'indifférence des agents responsables des biens de l'Etat, indifférence qui frise parfois la complicité et encore l'impunité sont monnaies courantes, ce qui encourage le renforcement et la généralisation de ces pratiques inciviques.

En effet, la pauvreté généralisée, gangrène de la bonne gouvernance est un mal endémique, qui vicie l'atmosphère politique des Etats contemporains. La recherche effrénée de l'argent pour s'autoréaliser constitue l'un des facteurs de certaines pratiques inciviques qui se traduisent par le détournement, la corruption.

Mus par un appétit puissant mais confus, de bien-être, hésitant devant les formes qu'il peut prendre, incertains des voies à suivre pour y parvenir, les hommes modernes ont de tout temps consacré leur existence à l'économie de possession, à la recherche d'un plus qui augmente leur gain et leur enrichissement MOUMOUNI, cité par le PNUD et le CTG, (2000). L'argent, dans ce cas, devient un facteur de mobilité sociale et les moyens qui peuvent autoriser cette ascension à chaud est le détournement et la corruption. Pour ainsi dire, le détournement des deniers publics constitue une véritable pesanteur à l'instauration de l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Ce comportement rend compte du fait que les règles de gestion des biens de l'Etat ne sont plus

respectées et de la désinvolture qui caractérisent l'agent face à ces biens. Les personnes interviewées dans l'arrondissement d'Akassato évoquent ce phénomène et utilisent plutôt le concept de bouffer.

Les causes souvent évoquées tournent autour de l'insuffisance des salaires, l'ambition démesurée des citoyens d'Akassato, le non respect du principe de « *l'homme qu'il faut à la place qu'il faut* », l'appartenance identitaire ou le régionalisme qui fait qu'on a toujours un frère à protéger, la mauvaise organisation de l'Etat et surtout le manque de contrôle de la gestion des biens de l'Etat.

Entre autre, il y a aussi les forces occultes comme facteurs négatifs à la bonne gouvernance. L'utilisation des forces occultes dans les milieux politiques représente l'un des fléaux à la construction d'un Etat de droit et l'efficacité de la bonne gouvernance. Ces forces sont à la fois orientées vers des actions positives (obtention des faveurs) ou négatives. Ces dernières sont malheureusement les plus fréquentes au point de créer une psychose dans le monde des travailleurs de l'arrondissement d'Akassato.

L'explication donnée par la plupart des habitants d'Akassato : « *le travail à lui seul ne garantit plus l'avenir. Pour avoir le travail, il faut passer par les forces occultes, pour le maintenir également. Cette pratique n'exclue pas l'élimination physique d'un tiers pour prendre sa place ou, pour l'empêcher de prendre des décisions ou des sanctions contre soi ou contre quelqu'un d'autre* ».

Au total, il est certes pertinent de vouloir intégrer certaines valeurs traditionnelles qui ont réussi dans la gestion de la vie politique moderne. Cependant, cette réussite n'était-elle pas due à la philosophie du pouvoir dans laquelle elles ont éclos ? Peut-on vouloir vivre les exigences d'une nouvelle ère et emprunter les atouts d'une autre époque pour en réguler le fonctionnement.

Certes, qui dit tradition, pense à tout l'héritage culturel acquis du passé et qu'on véhicule avec soi presque à son corps dépendant. Mais le choix de vouloir opérer une synthèse de valeurs a-t-il permis aux sociétés modernes de progresser dans le développement ?

Somme toute, les effets pervers issus d'un hybridisme culturel expliquent sans doute l'acharnement à vouloir produire les éléments de contournement pour tromper la loi. Mais si on admet que cette synthèse peut être opérationnelle, de quels atouts dispose-t-on pour une meilleure intégration des valeurs ?

3.1.6. LA CENA ET LA TRANSPARENCE DES ELECTIONS

La classe politique a préféré confier l'organisation des élections à une structure autonome, c'est-à-dire indépendante du pouvoir exécutif que du pouvoir législatif et du pouvoir

judiciaire. Cette autonomie semble être le seul moyen d'obtenir une organisation des élections en toute impartialité ou objectivité. La transparence apparaît ainsi comme le défi majeur de toute CENA et il lui importe beaucoup de le relever car la fraude électorale alimente la plupart des contestations post-électorales dont les issues sont hasardeuses et souvent catastrophiques pour la population. Pour atteindre cet objectif le législateur a lui-même remarquablement balisé le chemin de manière à limiter la fraude électorale. Ainsi, outre son autonomie, la composition même de la CENA participe de ce souci de transparence, ses membres provenant à la fois de l'exécutif, du législatif et de la société civile étant entendu que les quatre membres du SAP-CENA en sont des membres de droit. Tous les vingt cinq (25) membres de la CENA doivent être des personnalités reconnues pour leur impartialité, leur moralité, leur entrée en fonction étant subordonnée à la formalité de prestation, de serment, lequel leur rappelle cette exigence d'impartialité et d'équité. Le législateur entend par là leur donner un niveau de conscience élevé de leur responsabilité, face à toutes les tentations et aux pressions dont ils peuvent être l'objet.

Dans le sens de la facilitation, de l'accomplissement de sa mission, la loi électorale a mis à la disposition de la CENA, des règles qui ne peuvent que renforcer la transparence. Ainsi :

- Les agents recenseurs doivent-ils être proposés par les partis politiques, à la nomination de la CENA. Il en est de même des membres des bureaux de vote qui eux, doivent être proposés par des candidats. Dans l'un comme dans l'autre cas, une même équipe ne saurait comporter deux membres d'un même parti politique, il s'agit d'éviter les collusions frauduleuses.
- L'admission des chefs d'arrondissement, des responsables des partis politiques dans les lieux de recensement et ceux des candidats dans les bureaux de vote relève également de cet objectif de transparence.
- L'exigence de la publication des listes électorales au fur et à mesure de leur établissement et leur affichage pendant dix jours après la fin des opérations de recensement traduisent les mêmes préoccupations. La mise en œuvre de toutes ces mesures législatives a, sans nul doute, permis de limiter considérablement la fraude électorale parce que tout le monde se tient : on se surveille mutuellement. En témoigne le quasi inexistance de contentieux électoral. La cour constitutionnelle n'a pratiquement pas été saisie de contestations majeures, qu'il s'agisse des inscriptions sur les listes électorales, du vote lui-même, ou des résultats. Mais il serait erroné d'affirmer que les élections conduites par la CENA sont des élections à niveau de fraude zéro. Si l'on s'en tient aux dernières élections, on peut signaler des phénomènes pour le moins curieux tels que :
- L'explosion démographique soudaine relevée dans certains départements du pays : La population électorale s'est accrue de près de 30% à 50% dans environ six (06) régions. Quelles que soient les explications que l'on a tenté de donner de ce phénomène,

(engouement particulier pour cette élection, mouvements de populations etc.). Ces chiffres sont à diagnostiquer en profondeur car ils ont été suspectés véritablement.

- Les sauts de numéros par dizaines constatées sur certaines listes électorales et que l'on a tôt fait d'imputer à la mauvaise formation des agents recenseurs.
- La presse en son temps, a relevé des situations que l'on peut assimiler à la fraude, mais malheureusement, les informations étaient vagues et n'ont pas permis des investigations poussées.

Par ailleurs, il est à déplorer que la classe politique qui a créée les balises pour le choix des intervenants dans le processus électoral, soit la même qui a ou aurait favorisé leur violation, et cela dans leur intérêt collectif. En effet, des accords occultes auraient été conclus pour des sessions réciproques de zones dans le genre : « *laisse-moi le choix des agents électoraux dans telle localité et je t'abandonne mes droits dans telle autre localité* », d'influence de sorte que la diversité d'appartenance politique recherchée par le législateur, n'a été que de façade dans beaucoup de régions surtout dans l'arrondissement d'Akassato.

En réalité, ces situations n'ont été rendues possibles que par la volonté politique d'impliquer tous les partis politiques ainsi même que la plupart n'ont pas d'assise nationale. En ce qui concerne la CENA elle-même et à la lumière des grandes tendances qu'elle a proclamées, on peut affirmer qu'il n'y a pas eu « tripatouillage ». La confirmation de ces tendances par les résultats définitifs est un signe incontestable de transparences, même si en amont il existe quelques questionnements quant à l'achat des consciences, à la vente des cartes d'électeurs.

Le coût d'une mauvaise gestion politique de la LEPI passe par la situation économique difficile dans laquelle est plongé le pays actuellement, aggravée par l'évasion financière induite par le phénomène des sociétés illégales de placement d'argent qui nous impose, à bien des égards, une gestion efficiente des maigres ressources de l'Etat ainsi que des apports des partenaires techniques et financiers. Il est à saluer que les Partenaires Techniques et Financiers aient acceptés la multiplication à l'infini du coût de réalisation de la LEPI, ce qui nous évite que le processus ne soit abandonné en rade pour son coût prohibitif. Par contre, nos populations paieraient un coût inadmissible à un dialogue manqué comme ce fut le cas pour la cartographie censitaire dont la reprise est encore en cours et du recensement porte à porte qui se poursuit à l'infini. Les importants surcoûts financiers supportés dans le processus découlent moins de mauvaises estimations que d'un processus bâclé au départ, mal organisé et non inclusif. Le temps qu'il faut rattraper à tout prix, ne peut pas continuer d'être le beau prétexte à une gestion inefficente des ressources humaines et financières.

Au fur et à mesure que l'on s'approche des élections, les passions et les tensions vont s'accroître, faisant le lit à un éclatement préjudiciable pour les vies humaines et le développement. Le non règlement ou le mauvais règlement des difficultés de la LEPI ne fera

qu'augmenter les risques de conflits propices à un éclatement dont les coûts risquent d'être incommensurables aussi bien pour le pays que pour la sous région. Le Bénin doit faire l'économie d'une guerre civile ou d'une remise en cause de son processus démocratique dont l'impact sur la sous région serait catastrophique.

La poursuite de la défiance entre les parties en présence, sur fond de contrôle de la majorité dans certaines institutions (CPS pour les uns, Parlement pour les autres) est susceptible de conduire à un blocage total de l'organisation des élections et à une rupture du processus démocratique. Un processus chaotique et pénible peut déboucher au mieux sur une mauvaise organisation des élections ouvrant ainsi la voie à des contestations aux conséquences non maîtrisées avec un affaiblissement certain du pouvoir sorti des urnes, au pire, à la non organisation des élections conduisant le pays dans un vide juridique dont l'une des conséquences les plus à craindre reste la situation à l'ivoirienne. Les élections sont constitutionnelles au Bénin et le resteront pour autant que les acteurs jouent avec responsabilité leurs partitions dans le sens de l'intérêt général.

De nos différentes séances d'écoute et de la collecte des différentes propositions de loi en circulation au moment de la présente analyse, deux possibilités s'offrent pour aborder les échéances de 2011 :

- l'une pourrait ramener au système traditionnel, soit la liste électorale manuelle ;
- l'autre, fondée sur les résultats des travaux de la CPS LEPI, permettrait d'obtenir une Liste Electorale Permanente Informatisée. Face à ce constat, FORS ELECTIONS tient à marquer fermement son opposition au retour à une liste manuelle qui nous renvoie à l'archaïsme d'une autre époque.

FORS ELECTIONS suggère que la classe politique et l'organe en charge des élections, la CENA qu'il faudra installer dans les meilleurs délais, trouvent le moyen d'exploiter la liste issue du recensement porte à porte qui constitue une avancée par rapport à une liste manuelle. Ce qui induit un dialogue inclusif qui prenne en compte les réserves et observations de tous les acteurs et qui donne la possibilité à des vérifications et corrections nécessaires.

Les difficultés que traverse le processus de mise en œuvre de la LEPI ont, à notre sens pour cause dans l'arrondissement d'Akassato, « *la mise en berne du dialogue politique* » dans le débat électoral. Chaque camp ou groupe politique se retrouve dans une posture de confrontation et d'affrontement qui met en péril, au-delà du processus LEPI et les élections, le consensus nécessaire, dans le contexte hérité de la conférence nationale de février 1990, à la survie de l'expérience démocratique au Bénin. Il est à craindre, si une solution urgente n'est apportée à cette rupture de dialogue, une rupture plus grave de l'ordre constitutionnel démocratique consécutivement à un coup de force. L'exacerbation du débat politique, la ruine des valeurs

morales, la paupérisation des ménages aggravés par l'affaire des placements frauduleux de fonds, offrent malheureusement le cadre à l'épanouissement d'aventures putschistes. Il importe donc que les acteurs politiques épris de paix et de justice, prennent leurs responsabilités et réinstallent le consensus comme une valeur cardinale du débat autour de l'organisation des élections et, en particulier, de la confection de la liste électorale devant régir les élections de 2011. Le consensus suppose que soit évitée la guerre ruineuse des majorités et celle, non moins vile et pernicieuses, des procédures et que soit promu le règlement politique des réformes électorales à travers, entre autres, la validation des phases déjà accomplies.

La classe politique, notamment celle qui s'est organisée en groupes concurrents, présente l'image d'une guerre des tranchées au moyen des majorités institutionnelles. On observe que s'est constituée à l'Assemblée nationale une majorité opposée à l'action du gouvernement. Cette majorité regroupe les députés de la coalition « *Union fait la Nation* » ainsi que les dissidents de la mouvance présidentielle. Un rapport de force favorable à cette opposition de fait semble se dégager au sein du parlement.

De l'autre côté, c'est-à-dire à la Commission Politique de Supervision, les rapports de force sont au profit de la mouvance présidentielle. La démission des représentants des partis politiques de l'opposition a achevé d'assurer aux représentants des partis présidentiels et du gouvernement au sein de la CPS, une majorité qualifiée. L'une des conséquences de cette situation est la conduite unilatérale du processus LEPI.

Ainsi, pour la population d'Akassato : « *Cette bipolarisation est une situation inédite dans l'espace et l'histoire politique récente du Bénin. [...]. La bipolarisation augmente les risques de déviance en braquant les différents acteurs opposés, sans qu'il soit possible d'offrir une alternative médiane aux électeurs. La rigidité des positions est la règle. Les crises sociales et politiques aussi. C'est la situation actuelle* ».

On observe ainsi que sur la question de la liste électorale, ces deux majorités, concurrentes, s'installent dans l'affrontement, au moyen de l'institution que chacune contrôle. Ce que la majorité parlementaire n'arrive pas à obtenir à la CPS LEPI, elle tente de l'imposer au parlement et ce que la majorité présidentielle n'arrive pas à établir au parlement est assuré à la CPS. Or, cette guerre des majorités est fatale au processus, aucun groupe politique ne pouvant, sans l'autre, asseoir un véritable contrôle du processus et le conduire à son terme. Il convient donc d'éviter cette guerre des majorités sans vainqueurs durables. Le consensus autour de la question de la liste électorale suppose, d'une part, que toutes les tendances politiques observables au sein de la représentation nationale se retrouvent à nouveau au sein de la CPS LEPI. Les questions liées à la gouvernance de l'institution et du processus devront être réglées. L'absence des représentants d'une majeure partie de la classe politique accentue la rupture du dialogue politique. Le consensus suppose, d'autre part, que les réformes électorales soient réglées

politiquement, autour d'axes essentiels convenus par les acteurs politiques et sociaux. Cette méthode permettrait d'éviter un affrontement judiciaire devant la cour constitutionnelle qui aurait pour effet, quelle que soit la pertinence de la décision, d'aggraver la fracture politique déjà déplorable. Au fond, le consensus recherché passerait par une étape de validation du processus de la LEPI. La validation du processus devrait en particulier conduire à :

- La validation des résultats de la cartographie censitaire (restitution des corrections et validation de la liste des villages, quartiers de villes, hameaux, centres d'enregistrement.
- La validation des résultats du recensement porte à porte sur les aspects suivants :
 - Correction des chiffres issus du recensement,
 - Prise en compte des omis et de ceux qui pour une raison ou une autre n'ont pas pu être recensés et qui désirent l'être encore,
 - discussion sur tous autres aspects soulevés par les partis politiques.
- L'aménagement des étapes à venir en tenant compte des résultats validés.
 - Définition explicite des procédures et contrôle des opérations du CNT,
 - personnes à enregistrer pour rester dans les délais et favoriser un meilleur suivi et contrôle de tous (par exemple se concentrer sur l'enregistrement des personnes devant avoir 18 ans le jour du scrutin),
 - contrôle des kits et méthode d'enregistrement,
 - organisation du contrôle des opérations d'enregistrement (recrutement des agents, déploiement d'observateur, financement de l'observation),
 - définition, pour le dédoublonnage des critères de recrutement d'un opérateur technologique distinct de celui retenu pour les kits biométriques,
 - organisation de la centralisation et du dédoublonnage des données (réalisation, contrôle, affichage, recours, apurement des listes...),
 - organisation de la délivrance des cartes d'électeurs,
 - adoption et amendements éventuels du plan d'action proposé par le groupe de travail pour la suite du processus.

Les fins recherchées sont, d'une part l'organisation à bonne date des élections couplées et, d'autre part, leur organisation au moyen d'une liste électorale de qualité. Il est vrai que l'organisation à bonne date des élections ne fait pas l'objet de controverse au sein de la classe

politique, même si l'on s'interroge encore sur les modalités. Mais il est évident que la liste électorale devra gagner en qualité. Les auteurs du présent document s'opposent avec force au retour à une liste manuelle et archaïque. Les risques y sont plus marqués encore que son établissement appellera de la part des contribuables, des ressources additionnelles autant financières qu'humaines.

Les acteurs politiques doivent trouver le mécanisme approprié qui permet, à défaut d'organiser les élections avec la LEPI, de puiser dans les phases achevées ou en cours, une liste électorale de qualité renforcée. Mais ces solutions suggérées ne peuvent être mises en application qu'au moyen d'une discussion entre les acteurs du processus sans exclusive. Le compromis pourrait être recherché au-delà des institutions formelles du processus. Cela permettrait d'atténuer les rapports de force, d'éviter le bras de fer et de fixer les objectifs minima à atteindre à court et à moyen terme.

Pour la population de l'arrondissement d'Akassato peu importe la dénomination, l'enjeu, c'est la discussion des phases accomplies du processus, l'accord sur les éléments de sa correction, la validation desdites phases, la validation de la méthodologie des étapes à venir si elle devrait se faire autrement que prévu par la loi, l'accord sur le type de liste électorale à utiliser dans le cadre des prochaines élections ainsi que les réformes subséquentes à proposer au parlement. Il faut convenir que l'efficacité de l'exercice conduit à restreindre le nombre des participants et à asseoir une méthodologie pertinente.

Il faudra également inviter à ces échanges les organes de mise en œuvre de la LEPI et le groupe d'experts d'appui. Il s'agit de :

- CPS
- MIRENA
- PAREL

Le groupe de travail sur la réalisation de la LEPI, initié face aux difficultés de conduite consensuelle du processus, avec l'accord de toutes les parties prenantes et sous les auspices du chef de l'Etat, devrait également y être invité, d'autant qu'en son sein, sont représentées les forces vives intéressées par la LEPI. Enfin, les représentants des PTF pourraient être invités à prendre part à ces échanges, en qualité d'observateurs, à l'image de FORS LEPI qui pourrait, en outre, assurer en lien avec le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée et l'INSAE, la discussion des rapports que présenteraient la CPS et la MIRENA. Les travaux démarreront, avec intérêt, par la présentation d'un rapport du Superviseur établissant les étapes accomplies du processus, les difficultés rencontrées et les perspectives. Ce rapport pourrait être suivi de celui de la Présidente de la MIRENA sur les corrections intervenues et les perspectives. Les débats généraux vont suivre et permettront de dégager les questions essentielles autour desquelles un

accord devra être recherché en vue de la validation des phases du processus. Il importe de souligner qu'il est fortement souhaité que les résultats de cette rencontre soient validés sans une remise en cause majeure par les organes du processus LEPI.

3.1.7. MARCHANDISATION DU VOTE, CITOYENNETE ET CONSOLIDATION DEMOCRATIQUE

Nombre d'indices y compris le retour au pouvoir de KEREKOU, le « caméléon », par la voie des urnes permettent aujourd'hui d'affirmer que le Bénin est bel et bien engagé sur la voie de la consolidation du pluralisme. Pourtant, il semble aussi que le Renouveau démocratique n'a pas rompu avec la « politique du ventre », mais, bien au contraire, a renforcé cette tendance en élargissant la participation des élites et des « en-bas-du bas » au régime de manducation politique. Les citoyens, en effet, ont largement profité de la libéralisation politique pour « bouffer l'argent » proposé par les dizaines de partis en compétition et ont su, en monnayant leur vote, faire des élections un vecteur non négligeable d'accumulation. Comportement bien peu civique, dira-t-on, que ce mercenariat des élections béninois. Dès lors, faut-il voir dans ces pratiques des rémanences du passé destinées à se diluer dans la modernité démocratique, y lire la pesanteur de logiques culturelles inconciliables avec le pluralisme ? Doit-on conclure par là à l'échec de la greffe démocratique, au mirage d'un changement embourbé dans les ornières du clientélisme ? Contre ces interprétations développementalistes et culturalistes, nous voudrions plutôt montrer que la consolidation démocratique et la subjectivation citoyenne s'opère paradoxalement à Akassato dans le creuset des logiques clientélares et dans la matrice plus générale de la « politique du ventre ». Les entretiens que nous avons menés en Janvier 2013 dans l'arrondissement d'Akassato indiquent que le clientélisme électoral est un vecteur non négligeable d'apprentissage et d'expérimentation des règles du pluralisme pour les citoyens ordinaires qui ont su faire de la relation clientélaire l'instrument d'une revanche sur les « en haut-du-haut », que la « politique du ventre », qui fut le registre privilégié de l'autoritarisme, s'est aujourd'hui muée en répertoire central d'énonciation de la démocratie et que cette démocratie s'enracine dans une économie morale du pouvoir où la redistribution clientélaire, véritable « vertu civique », occupe une place centrale dans les représentations du gouvernant responsable et légitime.

Pour saisir les ressorts de cette consolidation démocratique paradoxale, de cette singulière alchimie, il s'agira donc d'expliquer pourquoi le clientélisme électoral, « l'achat des consciences », moralement condamné, apparaît simultanément aux yeux des citoyens comme une vertu éthique, à l'instar de l'évergétisme antique. Pour ce faire, il est important

d'étudier dans quelle économie morale s'enchassent ces pratiques et représentations de la démocratie clientélaire. Mais cela ne suffit pas : il convient également d'analyser comment ces matrices morales de la richesse et de l'autorité légitime de l'arrondissement d'Akassato s'adaptent de façon plus ou moins cohérente aux nouvelles règles du jeu politique.

Enfin, il faudra garder à l'esprit que l'évolution des imaginaires politiques est indissociable de leur rapport à la matérialité : dès lors, la réflexion, les pratiques clientélares de la démocratie conduira à s'interroger sur l'éventuelle « marchandisation » de celle-ci et à poser l'hypothèse que le processus de « vulgarisation » des vertus civiques est médiatisé entre autre par le rapport très concret à l'argent, par la circulation des billets de banque et des biens de la « civilisation matérielle du succès ». Le déroulement de la campagne pour les législatives de 2011 indique que les électeurs d'Akassato ont su, à maintes occasions, renverser la relation clientélaire à leur profit et ont conservé une très large latitude d'action vis-à-vis des « patrons » politiques. Une personne interrogée du nom de Pierre nous fournit un exemple :

« En mars 2011, dans l'arrondissement d'Akassato, La campagne électorale bat son plein. Sous un grand manguier, une foule attend. Soudain, un 4x4 s'immobilise sous les applaudissements des habitants d'Akassato. D'une voix de stentor, un jeune homme entonne un chant à la gloire de l'illustre hôte, homme de l'Assemblée nationale. L'homme descend du véhicule, esquisse quelques pas de danse. Acclamations ! Des femmes accourent, certaines étendent leur pagne sur son passage, d'autres, l'en couvrent. "L'honorable député" sort une liasse de billets de banque. Des coupures de cinq cent (500) francs "saluent" les fronts. L'homme est récupéré par le chef de village qui l'amène dans une case avant de revenir s'asseoir sous les ovations de l'assistance. Visiblement satisfait, le chef annonce que l'invité vient de donner cent mille (100.000) francs et de quoi "mouiller la gorge". Hourra ! On chante, on boit, on remercie ; les affichettes comportant le symbole du parti sont distribuées à tous les présents qui promettent de voter pour ce député digne de ses glorieux ancêtres. Le même jour, le village a reçu cinq délégations de différents partis politiques. Quatre ont été gentilles : la main sur le cœur, les habitants d'Akassato ont promis de voter chacun des quatre partis. On a trouvé la

cinquième délégation un peu avare. Le candidat à la députation a fait un discours d'un quart d'heure environ : il veut l'unité nationale, l'intégration régionale, un meilleur prix pour le coton béninois sur le marché international.... Certains écoutent le discours par politesse, d'autres somnolents. L'orateur finit en fustigeant ceux qui veulent corrompre nos populations. J'ai trop de respect pour vous : je ne proposerai pas de l'argent pour vicier votre choix, conclut-il. Les gens se regardent, incrédules. Un jeune homme s'éclaircit la voix et sollicite : "que notre hôte nous dise avec quoi il est arrivé". Le candidat explique qu'il a prévu qu'on verse de l'eau par terre pour les ancêtres. Un membre de son équipe dépose une dame jeanne de "sodabi" qu'il nous amène. Il ne peut même pas donner une bouteille condamnée ? C'est-à-dire une liqueur importée. On promet, timidement, de voter pour lui ». Un autre observateur affirmait: « dans notre village, les populations ont mis sur pied des comités de réceptions et d'animation. Lorsqu'un candidat à la députation ou chef de parti politique annonce son arrivée, on affiche ses photos et ses bulletins dans le village. Juste quelques heures après son départ, un autre groupe, spécialisé dans le nettoyage du décor, enlève les affiches, les photos et les bulletins du généreux donateur et voilà ce même lieu prêt à accueillir un autre candidat. Dans ces localités, les tams-tams, les bancs, les chaises et autres instruments de folklore sont laissés sur la place publique en raison de la fréquence du rythme des visites ».

Ces descriptions, corroborées par des témoignages que nous avons pu recueillir, indique que les électeurs d'Akassato ont su s'adapter aux nouvelles règles du jeu pluraliste et tirer profit de la concurrence politique. Certains ont joué le jeu de la flatterie, la plupart ont accepté, indifféremment, l'argent de chaque candidat tout en se prononçant librement le jour du scrutin, en fonction d'autres critères et intérêts. Dans certains cas, les paysans ou les habitants d'un des quartiers de l'arrondissement d'Akassato se sont organisés pour maximiser le profit tiré de la campagne électorale. La plupart du temps néanmoins, c'est la voie de l'accumulation individuelle qui a été suivie. L'introduction du pluralisme a renforcé en particulier la position des agents intermédiaires (chefs de village, leaders religieux, notables ou simple individus « débrouillards ») qui ont su se rendre indispensables auprès

des candidats et des partis pour l'organisation des meetings. Mais ces habitants d'Akassato n'ont pas été les seuls à profiter de la conjoncture favorable des élections. Contrairement à ce que laisse accroire une image répandue, les citoyens ordinaires sont loin de se conformer passivement au vote obligé que leur proposent ces courtiers, ils monnayent âprement leur voix et veillent, chacun à leur niveau, à maximaliser l'échange électoral. Loin de consacrer la mise sous tutelle des électeurs, souvent évoquée dans les analyses du clientélisme, la relation clientélaire, instrumentalisée par les groupes populaires, apparaît à ce titre comme un des vecteurs majeurs d'initiation aux règles nouvelles du pluralisme. Contrairement aux visions des habitants d'Akassato, il ne faut pas oublier, en effet, que : *« c'est parfois de la sorte que les électeurs apprennent à attacher un prix au dépôt d'un bulletin dans l'urne et que la citoyenneté balbutiante a d'abord eu pour nom vote acheté, c'est d'abord par cette fonction d'utilité, matérialisée dans l'achat des consciences que le vote pluraliste acquiert son sens, que s'incorporent les procédures et les temporalités de la démocratie représentative »*.

Les « en-bas-du-bas » n'ont pas simplement tiré un profit immédiat du clientélisme électoral, ils ont fait de la relation clientélaire, l'instrument d'une revanche historique sur les « en-haut- du- haut ». La période électorale est en effet perçue par la majorité des citoyens comme le moment où l'on peut reprendre aux hommes politiques l'argent qu'ils ont accumulé depuis leur accession au pouvoir ou, plus généralement, depuis l'indépendance. Dans nos entretiens, cette justification revenait constamment, affirmée avec l'aplomb que donne la certitude d'être dans son bon droit un monsieur interviewé: *« on récupère l'argent qu'ils nous ont volé ! »*. Sur le plan symbolique, la rupture introduite par le vote pluraliste est importante. Outre les bénéfices matériels qu'elle procure, la mise en concurrence des offres clientélistes permet d'inverser les liens de dépendance entre les simples citoyens et les « grands hommes » qui recherchent leurs voix, d'opérer pour un temps une inversion des rapports de force entre gouvernants et gouvernés. Comme le confiait un vendeur de pneus d'Akassato: *« nous sommes en démocratie, nous attendons le moment opportun. On sait que, d'ici là, le député aura besoin de nous. Alors on l'attend »*. La situation d'inégalité de ressources, propre à la relation clientélaire n'est certes pas fondamentalement bouleversée, mais les électeurs de l'arrondissement d'Akassato ont pris conscience, au fil des scrutins, qu'ils tenaient les candidats à leur merci et qu'avec le prix de leur voix, ils pouvaient leur faire payer une longue et ancienne relation de subordination. Cela est important, car ces modes populaires d'action politique, qui se manifestent désormais par l'instrumentalisation du vote pluraliste et du clientélisme concurrentiel témoignent d'une incontestable quoique ambivalente appropriation « par le bas » de la démocratie.

3.1.8. ACCUMULATION, REDISTRIBUTION ET REPUTATION :

LA RICHESSE COMME « VERTU CIVIQUE »

On comprend mieux, au regard de ces dynamiques sociales de monétarisation et cet univers symbolique des biens matériels échangés, que les transactions électorales de type clientéliste puissent acquérir une légitimité propre. Il convient toutefois, d'aller plus loin si l'on veut déchiffrer « l'alchimie morale » qui contribue à la « *conversion du calcul politique en normes de responsabilité (accountability)* ». Pour expliquer le paradoxe qui voit la consolidation démocratique s'opérer dans le creuset des relations de clientèle et dans la matrice plus générale de la politique du ventre, il faut pénétrer plus profondément dans « *l'architecture intérieure de la vertu civique* » : d'une part en analysant plus précisément les matrices morales du respect de soi et les figures sociales du prestige, de la réputation, qui structurent les représentations du pouvoir légitime ; d'autre part, en observant comment cette architecture intérieure de l'*accountability* s'ajuste, de façon plus ou moins cohérente, aux conditions nouvelles de l'action politique.

A l'écoute de nos interlocuteurs de l'arrondissement d'Akassato, on constate à cet égard que la richesse constitue un registre important de la légitimité politique, un répertoire majeur d'énonciation de la responsabilité des élus du renouveau démocratique et du respect qui leur est dû. Cette « responsabilité » s'inscrit en effet dans le cadre d'une économie morale de « l'accumulation redistributrice », qui conditionne très fortement les perceptions du pouvoir légitime. Le bon candidat, le bon chef ou le bon président sont certes évalués au regard de leurs compétences politiques ou de leur capacité gestionnaire, mais aussi et surtout à partir de leur bon comportement. Par "bon comportement", les personnes que nous avons interrogées à Akassato, entendaient généralement deux types d'attitude : celle du chef ou du candidat qui laisse parler, qui sait écouter les doléances et les prend en compte, celle de l' élu qui se sait redevable face à ces électeurs et qui remplit envers eux ses obligations de réciprocité ; qui redistribue une partie de sa richesse. Les nombreux témoignages recueillis en ces sens indiquent à l'évidence que la relation clientélaire, enchassée dans l'économie morale de l'accumulation redistributrice, constitue un principe de légitimité politique. Mieux, à travers l'énonciation de ces règles qui gouvernent le prestige, le clientélisme apparaît comme une forme de "vertu civique", comme la manifestation concrète de la responsabilité de l' élu vis-à-vis de ses électeurs.

Selon Symphorien, un pêcheur d'Akassato : « *un président doit être riche. Ce n'est pas qu'il doit voler les affaires de l'Etat, les fonds de l'Etat. Normalement, il est le père de tout le monde, il doit être exemplaire à tous les niveaux. Je dis, le père doit donner son propre argent, pas l'argent de l'Etat. Si moi je lui pose mes problèmes, il peut m'aider lui-même avec son argent, et pas avec les fonds de l'Etat. Nous sommes comme un poids pour lui, s'il ne nous dépanne pas, s'il ne vient pas à notre aide, s'il ne nous regarde pas avec son propre argent ça signifie qu'il est hypocrite dans sa tête. Il pense à son propre ventre et à son propre destin* ».

Ces représentations demeurent toutefois profondément ambivalentes et font l'objet de violents désaccords sur ce qui est juste, morale, et ce qui ne l'est pas. Signe extérieur de vertu intérieure, la richesse et la réussite sont perçues de façon équivoque. Si elles révèlent un accord avec les forces du cosmos, elles renvoient simultanément à la face nocturne du pouvoir, à la sorcellerie et au répertoire de la dévoration.

Enfin, les perceptions de la richesse comme vertu politique sont marquées d'une autre ambivalence qui tient à la dénonciation croissante des affaires de corruption et à la mise à jour des nombreux scandales financiers qui ont émaillé la fin de règne de Mathieu KEREKOU et celui de Nicéphore SOGLO. De ce fait, on constate aujourd'hui que l'opinion publique exige de ses leaders tout et le contraire de tout dans ce domaine : les bienfaits redistributeurs de la "politique du ventre" et l'austérité qui sied à la "good governance" l'une des difficultés du critère développementiste qui empêche en réalité le développement même dans son essence. Où déceler dans cette ambivalence le processus de transformation des imaginaires corrélatif à l'introduction du pluralisme, le résultat provisoire d'un ajustement de l'économie morale aux nouvelles règles du jeu politique ?

Répondre à cette question, suppose d'analyser plus avant les multiples résonances du répertoire du ventre, de « décoquiller » comme le font les Bokononlexomé (c'est - à - dire le « ventre », l'intériorité) et l'imaginaire de la manducation pour en préciser les niveaux de signification. Cela est indispensable si l'on veut saisir les relations, complexes, qui se nouent entre clientélisme et démocratie et dépasser l'approche univoque du rapport qui lierait unilatéralement redistribution et l'légitimité. Comprendre que la politique du ventre, qui fut le registre privilégié de l'autoritarisme, puisse devenir un répertoire d'énonciation des vertus civiques de la démocratie représentative nécessite en effet de distinguer plusieurs registres qui relèvent tantôt de la ruse, tantôt de la confiance et se rapportent, pour l'essentiel, aux catégories du « gouvernement de soi ».

Sans grande surprise, nos enquêtes montrent que le langage privilégié de la revanche politique des « en-bas-du-bas » sur les hommes politiques acquis par l'instrumentalisation de la relation clientélaire est celui de la manducation. Répertoire central de contestation du pouvoir, de dénonciation de la prédation des puissants, ce registre du « manger » est ainsi devenu l'idiome de l'équité et de la justice sociale, servant aujourd'hui à affirmer les droits du citoyen vis-à-vis du pouvoir, et en premier lieu, le droit de profiter de la concurrence politique. Un interlocuteur nommé Célestin, pêcheur à Akassato disait : « *les élections, entend-on régulièrement c'est le moment où tu peux bouffer, nous, on veut de l'argent, parce qu'après les élections, on n'a plus rien à gagner donc il faut qu'on bouffe avant* ».

La responsabilité de l'élu, est prioritairement conçue en termes de redistribution clientélaire et l'idiome du « manger » constitue le langage privilégié d'énonciation de cette

« vertu civique ». L' élu responsable est d'abord celui qui redistribue, et le bon candidat est celui qui salue les fronts avec ses billets de banque et offre « de quoi mouiller la gorge ». Mais la redistribution clientélaire ne suffit pas à assurer la légitimité ou à emporter l'adhésion des électeurs dans le nouveau contexte pluraliste.

Dans l'arrondissement d'Akassato, où ont été menées les enquêtes, une distinction fondamentale est faite entre l'action de « bouffer l'argent » "dùakwè" des candidats lors des élections et les convictions profondes qui, elles aussi, garnissent le ventre, le xomé celui-ci désignant également, et de manière plus large, « l'intérieur » de l'homme, son être véritable. « bouffer l'argent » ne porte pas à conséquence, contrairement à ce qui se passe dans le xomé, siège des sentiments profonds, de la subjectivité et de l'opinion intime. On peut y très bien « bouffer l'argent d'un candidat et ne pas voter pour lui », car cela n'engage à rien, ne révèle pas les véritables convictions enracinées « dans le ventre ». Cette attitude, que nous avons précédemment analysée comme une instrumentalisation du clientélisme et une revanche des groupes subordonnés, est rendue possible par la distinction entre xomé et « bouffer », qui permet aux électeurs d'Akassato de surmonter la dissonance cognitive que peut induire l'achat des consciences. Moralement légitime, puisqu'il n'implique pas le xomé, le comportement des électeurs d'Akassato est même valorisé par l'utilisation d'un autre terme qui a trait au ventre, à la manducation, mais qui relève plus précisément du registre de la ruse : afù. Le terme n'est pas chargé de connotations négatives, bien au contraire : l'afuduto est un malin, un rusé, qui profite de la bêtise d'un autre, de celui qui permet le festin ou qui distribue les prébendes pour se faire élire, sans savoir ce qui se passe vraiment dans le xomé des électeurs. La relation clientélaire et la revanche de la société, que nous évoquions précédemment, doivent aussi se comprendre à l'aune de cette économie morale de la ruse, dans laquelle la figure du « décepteur », présent dans la plupart des contes africains, occupe une place centrale. Comme le décepteur, l'afuduto qui ne respecte pas le pacte clientélaire suscite des sentiments complexes ambivalents, mais qui relèvent plutôt de l'admiration pour le bon tour joué par le client à son patron. Au-delà de la simple redistribution clientélaire, le candidat doit donc parler au xomé de ses électeurs pour gagner leur confiance. Mais cela n'est pas encore suffisant. Il doit aussi être en accord avec son propre xomé, il doit se respecter lui-même s'il veut qu'on le respecte. Ramiatou, coiffeuse de rue à Akassato disait : « *se respecter, c'est donc être cool comme Jésus, ne pas faire de tapage se conformer à une éthique de la retenue qui veut que l'on « s'humilie d'abord » et que l'on reconnaisse ses travers, à la manière de Kérékou, qui s'est humilié pendant la Conférence nationale et a expié ses fautes durant sa traversée du désert pour revenir avec une peau toute neuve de caméléon démocratie* ». Pour un candidat en campagne, c'est avoir l'art et la manière de distribuer l'argent et les libéralités, savoir le faire avec modestie, sans que l'ostentation ne dépasse les limites moralement et socialement acceptables de la magnificence.

Mais ce n'est pas le plus important. Le chef qui se respecte doit aussi et surtout respecter des règles morales et sociales qui relèvent du « gouvernement de soi » et mettent en jeu les fondements de la subjectivité. Or, ces « techniques de soi » qui, rappelons-le, étaient constitutives de la gouvernementalité sont indissociables d'un rapport au corps, et en particulier au « ventre » : "se respecter soi-même", c'est avant tout être en accord avec son ventre ou plus précisément son intérieur que l'on pourrait aussi, par extension, traduire par conscience, sachant qu'il existe d'autres termes idiomatiques pour désigner celle-ci. Le bon candidat, le chef légitime, doit dire vraiment ce qu'il a dans le xomé, parler franchement, être honnête et conséquent avec lui-même, sous peine de briser la matrice morale qui fonde la confiance. Sa force, sa capacité à gouverner, en tant que chef légitime, en dépendent car le pouvoir, la force est dans le ventre (gan xoméwéédé). Le xomé est effectivement le lieu d'où sortent les paroles de vérité, les paroles « agissantes » ou paroles dures qui ont un pouvoir performatif, un pouvoir sur les choses et les êtres. Ce sont elles que le Bokonon, dans ses actes thérapeutiques, extirpe de son ventre pour les déposer dans celui du malade et apaiser sa douleur. Mais le xomé, au sens large, n'est pas seulement le réceptacle de la « conscience », c'est aussi le siège des sentiments et des humeurs, telles que la gaieté (« être gai » se dit xoméhùnmé) ou la colère (être en colère c'est littéralement « être mal dans son ventre », ou avoir une « chose qui pourrit le ventre »). Entrant dans la composition de nombreux termes du vocabulaire, le « ventre » (xome) et la manducation (dù) constituent donc, au sens propre, un véritable langage. C'est dans cet idiome du ventre, riche et complexe, que s'exprime donc la responsabilité de l' élu à l'égard de ses électeurs, que s'énoncent les nouvelles règles de la responsabilité démocratique. C'est aussi sur ce registre que s'expriment les règles morales relatives au respect de soi et des autres qui, on l'a vu, conditionnent l'attitude de la population d'Akassato vis-à-vis de la politique clientélaire. La légitimité du chef qui redistribue, le respect que le client doit à son patron, sont aussi et surtout fonction de ces règles tacites qui opèrent dans l'intériorité mais déterminent fortement la réputation sociale et le prestige. De fait, par delà les diverses logiques sociales qui les enchassent, il nous semble que les pratiques et les représentations du clientélisme doivent aussi être mises en rapport avec les régimes de subjectivité qui « stylisent un rapport à soi, indissociable d'un rapport à l'autre ».

CHAPITRE IV : LA LEPI, UN PROBLEME OU UNE SOLUTION POUR LES ELECTIONS DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO ?

La Liste électorale permanente informatisée est actuellement l'objet de toutes les controverses. Pourtant, l'utilisation de cet outil de transparence des élections a été adoptée par l'ensemble de la classe politique béninoise depuis la fin des années "90" et elle figure bien dans les différentes lois régissant les élections. Alors pourquoi cette polémique autour de l'instrument voulu par tout le monde ?

4.1. PERSPECTIVES DE CORRECTION DE LA LEPI

La correction de la LEPI est unanimement reconnue aujourd'hui comme indispensable avant toute autre échéance électorale. Cependant, plusieurs écoles s'affrontent quant aux modalités de cette correction. Ces différentes tendances découlent des positions des uns et des autres sur la question de l'existence ou non de la LEPI. Ainsi, les tenants de la thèse de l'existence de la LEPI (la mouvance présidentielle) estiment qu'il suffit de procéder à une mise à jour ou une actualisation des données pour parfaire l'outil. Les défenseurs de la position de l'inexistence de la LEPI (une frange importante de l'opposition et certains acteurs de la société civile) pensent, par contre, qu'il faut tout simplement abandonner toute idée de correction de la LEPI et élaborer une liste alternative pour les élections communales et locales de 2013. Une tendance intermédiaire propose qu'il soit procédé à un audit, puis à la correction de la liste réalisée en 2011, tout en prévoyant une solution à court terme pour la tenue des élections communales et locales de 2013. Si ces différents points de vue paraissent a priori inconciliables, il ressort à l'analyse qu'il est possible de trouver une solution qui satisfasse les préoccupations de toutes les parties. Cette solution découle de la mise en œuvre de l'article 32 de la loi 2009 -10 du 13 mai 2009 portant organisation du RENA et établissement de la LEPI comme préalable.

4.1.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE CORRECTION DE LA LEPI

Cette approche prend en compte les différents griefs faits au processus de réalisation de la LEPI par certains acteurs politiques et de la société civile, les insuffisances constatées par les experts, les limites de la mission de ces experts ainsi que les recommandations contenues dans leur rapport. En effet, si les experts ont relevé de nombreuses avancées et insuffisances, ils ont

également signalé que les conditions dans lesquelles se sont déroulé leur mission ne permettent ni de garantir l'exhaustivité des erreurs contenues dans la base de données (incomplétudes et inexactitudes) ni de détecter l'origine de toutes les anomalies constatées.

La correction à envisager devrait alors prendre en compte trois principaux paramètres. Il s'agit d'un audit participatif du fichier électoral existant, de la validation des éléments de cartographie et de la validation des éléments d'enregistrement. Après ces différentes étapes, il pourra alors être procédé au dédoublonnage, à l'affichage du fichier corrigé et au besoin, à la confection et à la distribution de nouvelles cartes d'électeurs.

1- Audit participatif

Il doit permettre de contrôler toutes les informations figurant dans la base de données et s'assurer de leur fiabilité. Première étape de la correction, il doit conduire à assainir la base de données, à relever et corriger toutes les anomalies y figurant. Pour ce faire, il faudra :

- procéder à l'examen des fichiers,
- réaliser l'examen de l'adéquation technologique,
- s'assurer de la qualité du dédoublonnage,
- veiller à la mise en place d'un workflow manager qui facilite les imports exports des données d'une base à une autre,
- organiser la traçabilité des opérations effectuées dans la base (première inscription, modification, nouvelle inscription...).

2- Validation des éléments de cartographie

L'objectif ici est de résoudre les différents problèmes induits par la mauvaise organisation de la phase de la cartographie censitaire. Il s'agit entre autres de :

- ❖ s'assurer de la fiabilité des limites géographiques des arrondissements et la position géographique des villages à Akassato,
- ❖ prendre en compte les villages omis,
- ❖ veiller à trouver un mécanisme d'officialisation des villages,
- ❖ rattacher définitivement les blocs / hameaux aux vrais quartiers de ville / villages,
- ❖ repérer les centres et bureaux de vote.

Pour ce faire, il faudra mettre en place des équipes d'agents qualifiés qui seront accompagnés dans leur tâche par les élus locaux et, au besoin des techniciens de l'INSAE pour recueillir les vraies données sur le terrain, les comparer avec les statistiques existantes et procéder aux corrections dans la base de données.

3-Validation des éléments d'enregistrement.

Le but poursuivi est d'une part de s'assurer de la complétude et de l'exactitude des données des électeurs recueillis lors des différentes phases du RENA, et d'autre part d'intégrer dans la base, les omis et les nouveaux électeurs. A cet effet :

- tous les électeurs potentiels qui sont déjà dans la base devront venir au bureau d'enregistrement pour confirmer leurs données sur présentation de leur pièce d'identité,
- les laissés pour compte seront intégrés,
- les demandes en radiation seront reçues et transmises à qui de droit, les erreurs figurant dans la base de données (nom, âge...) seront corrigées,
- la liste des nouveaux majeurs (citoyens déjà enregistrés dans la base et qui auront 18 ans le jour du scrutin) sera générée,
- la liste des personnes enregistrées sur témoignage (les requérants) sera transmise aux structures habilitées pour statuer sur leur situation.

Il est entendu que, en raison de la proximité des élections communales et locales et pour respecter autant que faire se peut ces échéances, il faudra privilégier dans un premier temps, la population électorale (18 ans et plus au jour du scrutin) en vue de sortir à mi-parcours une liste intermédiaire pour lesdites élections. Les opérations de correction pourront alors se poursuivre après les élections de 2013 pour prendre en compte toutes les autres insuffisances qui auront été relevées.

4.1.2. CONDITIONS POLITIQUES ET TECHNIQUES DE LA CORRECTION DE LA LEPI

Il est nécessaire, pour mener à bien les opérations de correction envisagées et éviter de retomber dans les mêmes travers que lors du processus d'organisation du RENA, de tenir compte de quelques exigences d'ordre politique et technique.

1- Au plan politique

- La première et primordiale exigence politique pour un bon exercice de correction de la LEPI, c'est inévitablement le dialogue politique, celui qui mène au consensus autour non seulement du cadre légal, mais aussi autour de la conduite du processus dans sa méthodologie ainsi que des choix de technologies appropriées. Un dialogue approfondi et inclusif doit être engagé avec tous les acteurs politiques pour aboutir à une feuille de route qui détermine de façon consensuelle les axes principaux du processus de correction.

- La deuxième exigence politique est la parité, qui permet à la mouvance et à l'opposition d'être également représentées dans les instances de réalisation des opérations, avec un juge arbitre impartial et loyal.

- La troisième condition à remplir est celle de la séparation des fonctions techniques, des fonctions politiques. Si les politiques doivent jouer un rôle primordial dans les

structures d'organisation des élections, elles doivent rester à des niveaux de suivi et de contrôle des résultats d'étapes. L'opérationnalisation doit revenir aux techniciens choisis de manière indépendante pour leur compétence et non pour leur appartenance à une formation politique.

Il faudrait ensuite veiller à l'assainissement progressif de l'état civil, car la LEPI n'aurait aucun sens si elle n'est fondée sur système d'état civil fiable qui permette l'entrée et la sortie des personnes ciblées par la loi. La mise à jour de la LEPI à l'occasion de nouvelles élections dans un intervalle au-delà de six mois, nécessite non seulement la prise en compte des personnes ayant atteint l'âge requis ainsi que les absents, mais aussi et surtout la radiation des morts qui, si on n'y prend garde, risque de devenir un important problème pour la fiabilité de la liste électorale. Dans l'immédiat, il faudrait mettre en œuvre les dispositions de la loi qui prévoient le recours aux audiences foraines pour les requérants dépourvus de pièces d'identité.

Enfin, il faudrait inscrire les questions électorales dans les options de souveraineté et se donner les moyens de les tenir. En effet, le dialogue sur le processus de réalisation de la LEPI n'a pu aboutir en 2010 certes à cause de la mauvaise volonté de certains acteurs nationaux, mais aussi en raison de la trop forte implication des partenaires qui ont contribué fortement à son financement. Par ce financement, la souveraineté de l'Etat béninois a été fortement érodée au profit du comité de pilotage composé essentiellement des Partenaires Techniques et Financiers. Pour remédier à cette dépendance, la classe politique devra inscrire les élections, y compris la correction de la LEPI, dans les options de souveraineté et prévoir au budget de l'Etat les ressources nécessaires à leur organisation.

2- Au plan technique

Il s'agira ici d'éviter de réitérer certaines erreurs techniques qui ont conduit au ralentissement ou parfois au blocage du processus primaire de réalisation de la LEPI. Plus précisément, il faudra prendre entre autres les précautions suivantes :

- ✓ Pour satisfaire aux exigences techniques de transparence, d'exhaustivité, de précision et de fiabilité, la cartographie censitaire et le recensement par ménage doivent se dérouler de façon simultanée sur toute l'étendue du territoire. Seul, l'enregistrement volontaire doit être organisé dans des centres de collecte et par aire opérationnelle.
- ✓ Il faudrait supprimer l'exigence de la prise des empreintes digitales des dix doigts. La prise des empreintes des deux pouces est largement suffisante pour procéder à un dédoublement satisfaisant tout en évitant d'éventuels blocages dans le processus.
- ✓ Il faudra être plus précis en ce qui concerne le mode de transport des données enregistrées dans les kits biométriques. L'imprécision notée dans la loi 2009-10 du 13 mai 2009 qui exclue tous les modes de transport usuel (CD Rom, clé USB, carte mémoire, disque dur) a donné lieu à de nombreuses polémiques qu'il serait inopportun de revivre lors de la correction du fichier électoral.

- ✓ La question des délais doit être convenablement réglée avant le démarrage des opérations, car le flou qui a entouré les délais dans le projet initial a favorisé de nombreux abus qui ont conduit à l'organisation des élections de 2011 avec une LEPI qui à l'évidence était loin d'être achevée conformément à la loi.
- ✓ Une évaluation et une validation de chaque étape sont à prévoir pour garantir l'acceptation par tous les acteurs du produit qui sera issu des opérations à mener.
- ✓ Il faudra penser à l'institution d'un organe de gestion de la LEPI qui en assure la pérennité.

Quelques Perspectives

1- Promouvoir la démocratie participative

Le capacité de travailler avec ardeur, la frugalité, l'art de se contenter de ce que l'on a, la rationalisation, l'innovation, la créativité, l'aptitude à prendre des risques calculés sont des attitudes nécessaires à l'esprit d'entreprise et constituent donc des atouts pour une entrée efficace dans la modernité. Cependant ils concernent essentiellement l'individu, la personne en tant que telle. Pour promouvoir la démocratie participative, il faut encore renforcer chacun de ses atouts individuels par sa dimension collective. L'honnêteté, la fiabilité, la volonté et la capacité de travailler en équipe, la conscience d'être à la fois majeur dans l'organisation rationnelle et efficace de la société afin de rendre l'option démocratique opérationnelle.

Puisque la bonne gouvernance met en jeu les relations entre les gouvernants et les gouvernés, l'administration et les administrés, individus et collectivités, elle nous conduit tout naturellement à une approche participative de la démocratie. La classe politique dans son devoir de vérité et de sincérité, d'anticipation et de proposition, inclura la préoccupation de mobilisation de toutes les forces vives. Il faudra faire la distinction entre la mobilisation nécessaire à la vie politique et sociale et la manipulation d'une opinion publique ou de larges couches sociales victimes de l'analphabétisme, du manque de formation, de conditions de vie économiquement défavorables, de la pauvreté, de la misère. Celles-ci peuvent être intoxiquées par la désinformation ou rendues apathiques par des slogans réducteurs et développer un sentiment d'impuissance par manque d'information et de communication.

2- Vivre une citoyenneté active

Le devoir d'informer, pour les politiques pour l'Etat, a son corollaire pour le citoyen : c'est le devoir de s'informer, de s'intéresser au fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. C'est développer le sens du civisme. Chacun des citoyens doit se sentir engagé dans la transformation du monde qui l'entoure pour une meilleure qualité de vie. C'est ainsi qu'il donnera du sens à sa propre vie et se sentira à nouveau investi d'un pouvoir sur son destin. Cette attitude permettra davantage de délégation de pouvoir pour que ce ne soient pas toujours les mêmes qui exercent les fonctions les plus responsables et ceci pas seulement dans le champ politique, mais aussi dans la vie associative, dans le champ social.

3- Démocratiser l'accès aux technologies de l'information

L'explosion des technologies de l'information influence la notion même de démocratie participative. Pour pouvoir agir ou réagir à des situations, il faut disposer d'une information

suffisante, et disposer aussi d'outils d'analyse adéquats. Il est donc nécessaire de démocratiser aussi l'accès aux technologies de l'information, car leur développement va continuer à s'accélérer et ce mouvement est irréversible. Il est nécessaire de démocratiser l'accès aux instruments et méthodes de traitement de l'information. Sans quoi il aura participation de quelques uns seulement et exclusion des autres.

4- Promouvoir le développement autocentré et durable

Il n'y a pas de fatalité du sous-développement, ni de cultures qui intrinsèquement et globalement soient incompatibles avec le développement. Dans le champ socio-politique, nous avons affaire à des réalités mouvantes, vivantes, c'est-à-dire en constante évolution. Cela leur permet de s'enrichir, de perdurer, de se régénérer en laissant tomber des pans inutiles ou qui comme les rameaux morts d'un arbre seraient devenus improductifs. Çà et là, en de nombreux endroits, s'opèrent des prises de conscience au sein de groupes sociaux ou qui ont opté pour leur défi de construire le futur sans renier les éléments positifs de leurs héritages culturels mais en s'engageant résolument dans les ruptures et les mutations nécessaires pour faire place à un espace démocratique.

Une bonne gouvernance devrait établir les mécanismes de consultation et de discussion avec ces éléments, moteur de la société (dans le monde associatif, par exemple), leur donner la parole, tenir compte de leurs avis et les traduire en programme de développement. Le développement est le résultat d'un mouvement conçu et organisé en vue de la satisfaction des besoins matériels et immatériels des populations, de leurs aspirations à une qualité de vie meilleure. Tandis que les acteurs financiers se livrent à une compétition sauvage motivée par le seul souci de l'enrichissement maximum avec la griserie de la domination qu'il entraîne. Enrichissement sans limites et pouvoir de domination vont de pair. L'omniprésence des préoccupations financières conditionne les politiques macro-économiques qui visent à promouvoir le développement.

La globalisation des mécanismes de l'économie, rend de plus en plus difficile de plus une régulation efficace des marchés pour empêcher que les plus riches et par conséquent les plus puissants n'écrasent systématiquement les plus faibles. Les dossiers sur lesquels il faut se prononcer et faire des choix, sont de plus en plus sophistiqués en raison de la volatilité des flux financiers. Les initiatives des gouvernements sont souvent mises à mal par les politiques de dérégulation pratiquées au nom de la compétitivité, censée amener la croissance économique. Mais on constate aujourd'hui, que même dans les pays industrialisés, cette doctrine économique est incapable de résoudre le problème du chômage, de la marginalisation voire de l'exclusion qui touche une frange de plus en plus importante des populations d'Akassato.

Démocratie participative et développement autocentré, sont différentes facettes d'une même réalité. Pour donner aux aspects économiques toute l'importance qui leur revient dans un contexte de globalisation de l'économie et de règles du commerce international défavorables aux villages de l'arrondissement d'Akassato, il est nécessaire d'opérer des changements dans la façon d'aborder aujourd'hui le problème du développement. Il est indispensable de donner une place primordiale à la valorisation des capacités humaines dont les personnes et les populations sont détentrices. Faute de quoi, rien ne peut se construire avec suffisamment de chance de survie. La démocratie participative donne naissance à des processus de développement initiés et gérés par les populations elles-mêmes, qui peuvent alors élaborer leur modèle original de croissance en réinterprétant leur héritage culturel enrichi des apports de la modernité. Un contrat de confiance réciproque entre les diverses composantes de la société est nécessaire pour que celle-ci fonctionne. Elle doit faire preuve d'un minimum de cohésion.

5- *Prévenir la violence et les conflits*

La démocratie s'appuie sur une participation active des divers groupes qui composent la société avec l'objectif de rapprocher le citoyen du pouvoir qui le gouverne. Cette aspiration profondément inscrite dans tout être humain ne peut plus être, de nos jours, impunément méconnue. Elle suscite alors tant d'angoisses devant les incertitudes du destin, tant de questionnements sur le sens de la vie, et un tel sentiment d'insécurité que ceux-ci se traduisent en explosions sociales et en violences qui échappent alors au contrôle des autorités politiques de l'arrondissement d'Akassato. Il vaut mieux, certes, prévoir des espaces d'expression et des lieux de négociation où pourront se définir les notions élémentaires concernant la démocratie, la gestion moderne de l'Etat, la répartition du revenu et des ressources nationales, et les pratiques qui en découlent impliquant les individus, les collectivités, les institutions.

La gestion contemporaine de l'Etat et de ressources nationales permettra d'entrer dans la modernité en partenaires avec les autres entités politiques, de développer une vision de l'avenir au sein de laquelle utopie, projet de société et réalisme s'allient pour construire un projet politique qui rencontre toutes les situations et les dimensions de la vie personnelle et collective.

Le peuple d'Akassato doit avoir le courage de tirer les leçons de l'histoire pour offrir des perspectives, comme le dit sagement un dicton populaire : « savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ». Il est nécessaire d'expérimenter de nouveaux modes de vie en commun pour se convaincre de leur fiabilité et de leur efficacité. Anticiper et faire de propositions dans cette voie, c'est faire preuve de bonne gouvernance.

6- *La promotion des droits et devoirs du citoyen* : l'une des fonctions de la société civile est de promouvoir les droits et devoirs du citoyen.

- 7- *Faire des partis politiques un cadre de travail assidu pour l'enracinement de la culture démocratique, une école de sensibilisation, d'information et de formation à l'exercice du pouvoir d'Etat, d'éducation au débat démocratique et politique, à la tolérance, au respect du droit à la différence, à la bonne gouvernance et au respect du bien public.*
- 8- *Ne point commettre ou favoriser aucune discrimination basée sur le clan, l'ethnie, la région, la religion, le sexe, la fortune, le statut social.*
- 9- *Promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme au sein du parti et dans la gestion des affaires publiques.*
- 10- *Elaborer et appliquer régulièrement des programmes de formation citoyenne qui permettent d'acquérir la connaissance parfaite des valeurs démocratiques universelles, des réalités institutionnelles du pays et des droits et obligations du citoyen.*
- 11- *Observer les lois de la République et travailler à leur respect par tous les citoyens.*
- 12- *Respecter et promouvoir en tout temps et en tout lieu les droits et libertés du citoyen et du peuple béninois.*
- 13- *Corriger la LEPI tout en intégrant des acteurs capables de faire le travail pour limiter les dégâts.*

Conclusion

En définitive, le concept même de gouvernance prête à discussion. Lancée par la Banque Mondiale à la fin des années 80, il a été considéré comme une nouvelle conditionnalité politique. Pour la Banque Mondiale, la gouvernance, c'est-à-dire « l'exercice du pouvoir politique dans la gestion des affaires d'une nation » est au centre de ses préoccupations. Elle en avait d'ailleurs une vision technocratique centrée sur le renforcement des capacités et la croissance économique. Une bonne gouvernance pour l'institution internationale suppose un renouveau politique c'est-à-dire une lutte déterminée contre la corruption à la base et au sommet. Pour y parvenir, il faut renforcer la responsabilité, encourager le débat public pour une meilleure correction de la LEPI afin d'éviter les conflits et promouvoir une presse libre. Pour le peuple de l'arrondissement d'Akassato, la bonne gouvernance peut être utile en particulier pour ce qui est de l'Etat de droit. Pour d'autres, la bonne gouvernance n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante du développement économique et social.

C'est principalement dans le but de promouvoir une gouvernance digne du nom qu'a été instauré l'établissement de la liste électorale permanente informatisée pour mieux asseoir les élections présidentielles, législatives que communales. Aussi, par la même liste, les fraudes sont limitées et les élections se font à bon escient. Malgré les conflits qu'ont provoqué la LEPI face aux élections de mars 2011, quelques suggestions ont été mis en œuvre pour apaiser, les béninois et plus particulièrement ceux de la population de l'arrondissement d'Akassato pour la promotion du Développement Humain Durable.

Il est à souligner que les lois électorales dénotent une recherche constante du meilleur système électoral possible. Elles révèlent aussi parfois le manque de responsabilité des acteurs politiques, qui tantôt prévoient des textes inapplicables, tantôt manquent des occasions de mettre en œuvre de belle disposition qu'ils ont eux-mêmes prévues. Il est donc temps que les députés et le gouvernement s'inspirent de nombreuses études aujourd'hui disponibles pour améliorer le système électoral béninois dans le sens de sa professionnalisation en constitutionnalisant par exemple une CENA à composition légère s'appuyant entre autre acteur sur les élus locaux.

Il est temps que par la mise en œuvre effective des dispositions du droit pénal électoral, les différents acteurs électoraux répondent de leurs actes pour que les périodes électorales ne soient plus les moments de toutes les magouilles, de toutes les compromissions et de l'enrichissement illicite mais deviennent de véritables fêtes patriotiques et démocratiques.

Les déficits de la bonne gouvernance doivent être comblés par l'allocation des ressources nationales et la redistribution des richesses entre les couches et catégories sociales du pays. La responsabilité de l'Etat est ainsi engagée. Il doit s'investir dans la réhabilitation des valeurs positives qui sont le sens de la famille, le civisme et la morale. La volonté politique doit aussi

contribuer à faciliter l'accès aux facteurs de production et aux services sociaux de base par les pauvres et le transfert d'une partie des pouvoirs aux structures décentralisées. La décentralisation au Bénin fera de l'arrondissement d'Akassato un espace de développement et les politiques en la matière ne partiront plus exclusivement d'en haut, mais seront aussi élaborés à la base où se situent les pauvres.

De tout ce qui précède, il est à noter qu'après nos différentes investigations sur le terrain, les deux hypothèses sont corroborées c'est-à-dire vérifiées.

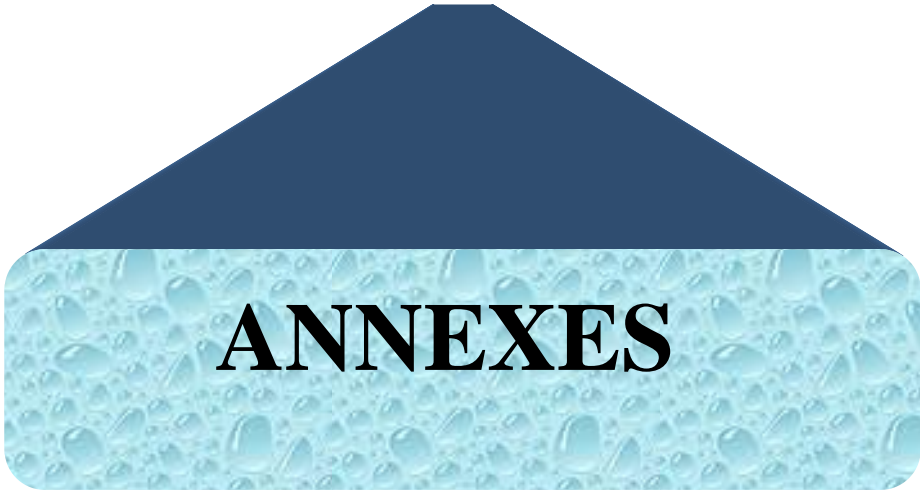
Références Bibliographiques

1. BIERSCHENK, T. & Olivier de Sardan J.P., 1998, Les pouvoirs au village, Paris : Editions KARTHALA.
2. BLANCHET A. et GOTMAN A., 1992, L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Paris : Editions NATHAN.
3. CAO, 2006, Rapport d'évaluation du processus électoral de la présidentielle de mars 2006 au Bénin.
4. CROUZEL, I., 1998, Politique Africaine : des élections comme les autres, Paris : Editions KARTHALA.
5. DJAGBA, B. & ADEKAMBI DOMINGO, 2001, Population et Développement : quels défis pour le Bénin, Cotonou.
6. DOMMEL, D., 2003, Face à la corruption : peut-on l'accepter ? Peut-on la prévenir ? Peut-on la combattre ? Paris : Editions KARTHALA.
7. FORS-ELECTIONS, 2010, Document d'analyse et de propositions de FORS-ELECTIONS sur le processus de mise en œuvre de la LEPI et l'organisation des élections de mars 2011 au Bénin.
8. IAD, 1997, Bonne Gouvernance et Développement en Afrique, DAKAR : Editions Démocraties Africaines.
9. IAD, 1994, A l'écoute du gouvernement, DAKAR : Editions Démocraties Africaines.
10. KADJA, G. 1994, PLATON et la politique, Cotonou : Editions FLAMBOYANT.
11. KPATCHAVI, C., 2012, Cours de Démocratie, Gouvernance et Développement, Cotonou (manuscrit).
12. MAX LINIGER, G., 1992, La Démocratie : Dictature camouflée, Démocratie Truquée, Paris : Editions L'Harmattan.
13. MBEMBE, A., 1992, Politique par le bas en Afrique Noire : Contribution à une problématique de la démocratie, Paris : Editions KARTHALA.
14. PNUD, 1997, La gouvernance en faveur du développement humain durable.
15. PNUD & CTG, 2000, Les aspects culturels de la Bonne Gouvernance.
16. QUIVY R. et CAMPENHOUDT V., 1995, Manuel de recherches en sciences sociales, Paris : Editions DUNOD.
17. RICHARD, B., 1998, Politique Africaine, Paris-université de Lille.
18. RICHARD, B., 1998, La démocratie « à pas de Caméléon » : transition et Consolidation démocratique au Bénin, Paris.
19. SAWICKI, F., 1998, La Politique clientélaire, Paris : Editions PUF.
20. TINGBE AZALOU, A., 2009, Matériaux pour un cours de Méthodologie en Sciences de l'Homme et de la Société, Cotonou (manuscrit).

21. TOULABOR, M. & DIOUF, M., 1993, La notion de résidence au Bénin au moment des élections : le contre sens politique, Paris : Editions KARTHALA.
22. VALLEE, O., 1999, Pouvoir et Politiques en Afrique, Paris : Editions DESCLEES de BROUVER.

SITES INTERNET VISITES

- 1- WWW. 24 haubenin. Info : LEPI Séminaire PRD - Rapport final ,05-02-2013.
- 2- library. fes. de /pdf-files bueros / benin 09339. pdf tamtam afrik.Com : la lépi au Bénin, 05-02-2013.
- 3- WWW. Planeteafrique. Com communal 2013 : La Lépi toujours en souffrance au parlement, 07-02-2013.
- 4- WWW. Africapresse. Com / bénin : Bénin Présidentiel : Polémique autour de la lépi, 08-03-2013.
- 5- WWW. azizou-issa.Com : Actualisation de la liste permanente, 08-03-2013.
- 6- WWW. undp.org : lettre d'accord au gouvernement du Bénin-PNUD pour la LEPI, 09-03-2013.
- 7- WWW. Socialwatch-bénin.org : Mise en place de la lépi au Bénin, 10-03-2013.
- 8- WWW.pressedubenin.info: Réalisation du projet RENA / lépi au Bénin, 12-03-2013.
- 9- larevue 2 analck.over-blog. Com, Bénin : où en est-on avec la correction de la lépi ?, 12-03-2013.
- 10- blog.slatafrique.Com : Bénin-la lépi, l'épine dans le pied de la démocratie béninoise, 12-03-2013.
- 11- WWW. Laraignee. org : Nouvelles du Bénin-la LEPI en question ,14-03-2013.



ANNEXES

Guide d'entretien adressé à toutes personnes en âge de voter et au chef d'arrondissement d'Akassato.

- Mode opératoire de la mise en place de la LEPI
- L'enjeu de la réalisation de la LEPI
- L'utilité de la Liste Electorale Permanente Informatisée.
- Insuffisances de la LEPI face aux élections de mars 2011.

Questionnaire adressé au chef d'arrondissement d'Akassato

- Nom
- Prénoms
- Age
- Profession
- Situation matrimoniale
- Groupe sociolinguistique

- 1- Que pensez-vous de la LEPI ?
- 2- Qu'est-ce que la LEPI a apportée à la population d'Akassato ?
- 3- Cette population est-elle satisfaite de la LEPI ?
- 4- Quelles ont été les insuffisances énumérées lors des élections présidentielles et législatives ?
- 5- En tant que chef d'arrondissement de la localité, que pouvez-vous faire pour remédier à tout cela les fois à venir ?

Questionnaire adressé à toutes les catégories de personnes en âge de voter.

- Nom
- Prénoms
- Age
- Profession
- Situation matrimoniale
- Groupe sociolinguistique

- 1- Que pensez-vous de la LEPI ?
- 2- Qu'est-ce que la LEPI a apportée à la population d'Akassato ?
- 3- Cette population est-elle satisfaite de la LEPI ?
- 4- Quelles ont été les insuffisances énumérées lors des élections présidentielles et législatives ?
- 5- En tant que citoyen de la localité, que pouvez-vous faire pour remédier à tout cela les fois à venir ?

Tableau V : LISTE DES ROIS DE L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO

1	Roi d'AGASSA-GODOMEY (Roi des GBETO AGBLA (AGASSA))	Roi ZOUNGLA
2	Roi de MISSESSINTO	Roi ZOUFON
3	Roi des HOUEKE-HOSSOU	Roi GBEGNON ZOUNDOTE

Source : données de terrain 2013.

Tableau VI : RESULTATS PROVISOIRES RGPH4 DE LA POPULATION
D'AKASSATO

VILLAGES	RESIDENTS PRESENTS		
	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
ADJAGBO	3982	4069	8051
KPOJJI -LES - MONTS	1132	1186	2318
HOUEKEGBO	4507	4827	9334
GBETAGBO	6097	6589	12686
GLO-TOKPA	1232	1270	2502
AGONSOUJJA	1710	1782	3492
MISSESSSINTO	3203	3515	6718
HOUEKEHONOU	2382	2594	4976
AKASSATO CENTRE	3104	3685	6789
AGASSA-GODOMEY	1753	1808	3561
TOTAL	29102	31325	60427
TOTAL RESIDENT	30106	31898	62004

Source : données de terrain 2013.

Tableau VII : LISTE DES CHEFS DE VILLAGE DE L'ARRONDISSEMENT

D'AKASSATO ET LEURS CONTACTS.

N°D'ORDRE	VILLAGES	NOMS ET PRENOMS	CONTACTS
01	HOUKEKE-GBO	HOUNGBO Joseph	95 98 20 25
02	HOUKEKE-HOUNOU	HOUNKPEVI A ERIC	97 39 67 74
03	AKASSATO-CENTRE	DEGBO Michel	95 36 81 73
04	MISSESSINTO	DESCOUS Guy	97 82 58 41
05	GOLO-TOKPA	KEGBO Benoît	95 95 46 68
06	AGASSA-GODOMEY	TOVIME Germain	97 44 44 12 97 67 96 67
07	KPODJI-LES-MONTS	HOUNSA Omer	97 06 71 21
08	AGONSOUJJA	VIDEGNON A. GERMAIN	95 84 28 89
09	GBETAGBO	GLEGBENOU Méyiha	97 65 89 20
10	ADJAGBO	AGBAGAN Félix	95 82 70 98

SOMMAIRE.....	2
DEDICACE	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
RESUME.....	7
ABSTRACT.....	7
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	12
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.....	13
1.1. Problématique	13
1.1.1. Hypothèses.....	18
1.1.2. Hypothèse générale.....	18
1.1.3. Hypothèse spécifique 1.....	18
1.1.4. Hypothèse spécifique 2.....	18
1.1.5. Objectifs.....	18
1.1.6. Objectif général.....	18
1.1.7. Objectif spécifique 1.....	18
1.1.8. Objectif spécifique 2	18
1.2. Revue documentaire.....	19
1.3. Clarification conceptuelle.....	25
1.4. Intérêt de l'étude.....	29
1.5. Approche théorique de l'étude.....	30
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE	32
2.1. présentation du cadre d'étude	32
2.1.1. Population cible.....	32
2.1.2. Pré-test ou pré-enquête.....	33
2.1.3. Techniques et outils de collecte des données.....	33
2.1.4. Le type d'échantillon.....	34
2.1.5. Technique et traitement des données	35
2.1.6. Chronogramme de recherche.....	36
2.1.7. Difficultés rencontrées.....	36
DEUXIEME PARTIE : LA LEPI ET LES ELECTIONS A L'EPREUVE DE LA BONNE GOUVERNANCE DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO.....	37
CHAPITRE III : LES ASPECTS CULTURELS DE LA BONNE GOUVERNANCE...	38
3.1. La classe politique.....	38
3.1.1. Le débat politique repose sur un code de bonne conduite.....	39

3.1.2. Les problèmes de sécurité dans l'arrondissement d'akassato.....	40
3.1.3. La bonne gouvernance et le développement humain durable.....	41
3.1.4. Principes de bonne gouvernance et pouvoir Politique traditionnel.....	44
3.1.5. Le pouvoir politique traditionnel	45
3.1.6. La CENA et la transparence des élections.....	48
3.1.7. Marchandisation du vote, citoyenneté et Consolidation démocratique.....	55
3.1.8. Accumulation, redistribution et réputation : La richesse comme « vertu civique ».	59
CHAPITRE IV : LA LEPI, UN PROBLEME OU UNE SOLUTION POUR LES ELECTIONS DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKASSATO ?	64
4.1. Perspectives de correction de la LEPI.....	64
4.1.1. Approche méthodologique de correction de la LEPI.....	64
4.1.2. Conditions politiques et techniques de la correction de la LEPI	66
CONCLUSION.....	73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	75
SITES INTERNET VISITES.....	77
ANNEXES.....	78
TABLE DES MATIERES.....	82